



2022

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

spartoo

TOUTE LA MODE À VOS PIEDS 

- **Rapport de gestion** **Page 2**
- **Rapport sur le Gouvernement d'entreprise** **Page 35**
- **États financiers consolidés au 31 décembre 2022** **Page 52**
- **Comptes sociaux au 31 décembre 2022** **Page 78**
- **Rapport des Commissaires Aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022** **Page 95**
- **Rapport des Commissaires Aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2022** **Page 101**

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3
MAI 2023**

EXERCICE 2022

Sommaire

1.	PRÉSENTATION DU GROUPE SPARTOO ET DE SES ACTIVITÉS	- 5 -
1.1	Description des activités de la Société et du Groupe	- 5 -
1.2	Organigramme du Groupe	- 6 -
2.	INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE	- 6 -
2.1	Situation au cours de l'exercice écoulé	- 6 -
2.1.1	Évènements importants survenus au cours de l'exercice	- 6 -
2.1.2	Évolution des activités du groupe au cours de l'exercice	- 7 -
2.1.3	Évolution du volume d'affaires	- 8 -
2.1.4	Évolution des effectifs	- 9 -
2.1.5	Évolution du chiffre d'affaires	- 9 -
2.2	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	- 9 -
2.3	Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	- 10 -
2.4	Activités en matière de recherche et développement	- 10 -
2.5	Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	- 11 -
2.5.1	Analyse de la performance financière du groupe	- 11 -
2.5.2	Comptes consolidés - Évolution des affaires et des résultats du Groupe	- 13 -
2.5.3	Comptes sociaux de la Société - Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	- 15 -
2.5.4	Commissariat aux comptes	- 16 -
2.5.5	Gestion des risques et contrôle interne	- 16 -
3.	RÉSULTAT	- 18 -
3.1	Affectation du résultat de l'exercice 2022	- 18 -
3.1.1	Dépenses et charges non déductibles	- 18 -
3.1.2	Rappel des dividendes antérieurement distribués	- 18 -
3.2	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	- 18 -
4.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ	- 19 -
4.1	Risques liés au secteur d'activité du Groupe	- 21 -
4.1.1	Risques liés au modèle de vente en ligne	- 21 -
4.1.2	Risques liés aux magasins	- 22 -
4.1.3	Risques liés à l'environnement économique	- 22 -
4.1.4	Risques liés à l'environnement concurrentiel	- 23 -
4.2	Risques liés aux activités du Groupe	- 24 -
4.2.1	Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses systèmes informatiques	- 24 -
4.2.2	Risques liés à l'importance du référencement du Groupe et à la satisfaction de ses clients	- 25 -
4.2.3	Risques opérationnels	- 25 -
4.2.4	Risques liés aux tiers	- 26 -
4.2.5	Risques liés aux équipes de management, et au recrutement et au maintien d'employés expérimentés	- 26 -
4.3	Risques liés à la stratégie du Groupe	- 27 -
4.4	Risques réglementaires et juridiques	- 28 -
4.4.1	Risques liés à la réglementation et son évolution	- 28 -

4.4.2	Risques liés aux procédures et contentieux	- 28 -
4.4.3	Risques liés à la propriété intellectuelle	- 28 -
4.5	Risques financiers	- 29 -
5.	FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES DE LA SOCIETE	- 29 -
5.1	Prise de participations et prise de contrôle.....	- 29 -
5.2	Participations croisées et actions d'autocontrôle.....	- 30 -
5.3	Liste des succursales de la Société	- 30 -
6.	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL.....	- 30 -
6.1	Composition de l'actionnariat - Participation des salariés	- 30 -
6.2	Opérations effectuées par Spartoo sur ses propres actions	- 31 -
6.2.1	Description du programme de rachat	- 32 -
6.3	Evolution du titre Spartoo en bourse (Euronext Growth).....	- 33 -
6.4	Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels	- 33 -
7.	AUTRES INFORMATIONS	- 33 -
7.1	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients	- 33 -
7.2	Prêts interentreprises.....	- 34 -
7.3	Contrôle des Commissaires aux comptes - Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce	- 34 -

Le présent rapport de gestion, comprenant le rapport de gestion de groupe, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 porte sur (i) la société Spartoo, société anonyme à conseil d'administration au capital de 363.643,56 euros, dont le siège social est situé 16, rue Henri Barbusse à Grenoble (38), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 489 895 821 (ci-après désignée la « **Société** » ou « **Spartoo** »), ainsi que sur (ii) le groupe, représenté dans l'organigramme en Section 1.2, dont elle est la société mère (ci-après désigné le « **Groupe Spartoo** » ou le « **Groupe** »).

1. PRÉSENTATION DU GROUPE SPARTOO ET DE SES ACTIVITÉS

1.1 Description des activités de la Société et du Groupe

Le Groupe Spartoo est issu de la croissance et du développement international de la Société, créée en 2006, par trois entrepreneurs Boris Saragaglia, Président de Spartoo, Paul Lorne, Head Supply Chain, et Jérémie Touchard, Head Search Engine Management, avec pour concept initial d'offrir le plus large choix de chaussures avec le meilleur service clients : livraison gratuite et retour offert.

Spartoo est aujourd'hui un acteur de référence de la vente de chaussures omnicanal dont la stratégie est fondée sur un équilibre entre le développement de son offre via sa marketplace et ses achats fermes, de son offre exclusive avec ses marques propriétaires acquises ou développées en interne, et de son offre en magasins détenus en propre ou via des corners.

Depuis 2010, le Groupe a progressivement étendu son offre, d'abord en achat ferme dans la chaussure, le prêt-à-porter, le sac et plus récemment la beauté et la décoration d'intérieure. Spartoo propose aujourd'hui plus de 1 600 000 références Mode de plus de 10 000 marques

Le Groupe a également mené de front de nombreux chantiers au profit des clients finaux notamment au travers de sa marketplace* (un site Internet sur lequel d'autres marques et/ou vendeurs partenaires ont la possibilité de vendre leurs produits directement aux clients). Il a également développé ses marques propriétaires et a cherché à améliorer son expérience client en s'appuyant sur sa logistique et les magasins à son enseigne.

Parallèlement, le Groupe a construit des offres de services à destination des e-commerçants, avec ses prestations de transport en France et à l'international, et des propriétaires indépendants de boutiques mode avec le développement de son logiciel de caisse et de sa *marketplace*.

Le Groupe s'appuie pour croître sur un savoir-faire important, développé en interne et scalable :

depuis sa création, le Groupe développe l'ensemble de ses outils (site Internet, CRM, logiciel de caisse, logiciel de bidding adword, système de VoIP, prise de commandes B2B, etc..) et de ses algorithmes en interne afin d'industrialiser et de développer un avantage compétitif sur le long terme. Le marketing et la communication sont gérés en interne par une équipe internationale, s'appuyant sur des analyses fortes de rendements et des différentes données. Enfin, afin d'améliorer son service clients et son efficacité opérationnelle, le Groupe opère sa propre logistique, via 3 entrepôts

Le Groupe exerce à présent son activité dans plus de 30 pays, principalement en Europe et en Chine avec l'aide de 30 partenaires locaux (paiement ou transport) ; le site Internet de la Société est disponible en 19 langues différentes.

Le Groupe Spartoo est organisé autour de deux secteurs d'activité :

- L'activité BtoC :

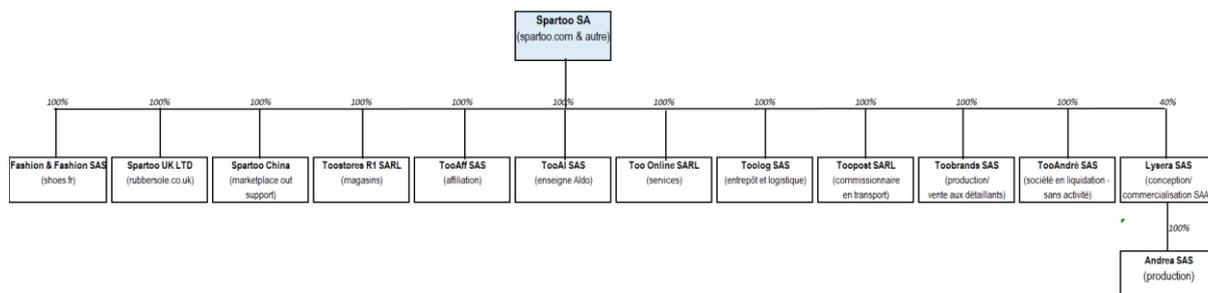
le Groupe commercialise sur sa plateforme e-commerce une large offre d'articles de mode (chaussures, prêt-à-porter, sacs), plus de 10 000 marques et 1 600 000 modèles, vendus directement, modèle achat-revente, ou vendus par des marchands partenaires, activité de place de marché (« marketplace »). Le Groupe s'appuie également sur ses ventes en magasins, une trentaine de points de vente au 31 décembre 2022. Enfin, le Groupe distribue ses marques propriétaires par l'intermédiaire d'un réseau de détaillants. Le Groupe est présent en France et à l'international et réalise plus de 40% de son activité à l'international.

- L'activité Service aux tiers :

Le Groupe a mis au point une offre de services complémentaires pour les professionnels, e-commerçants, acteurs traditionnels ou détaillants, s'appuyant notamment sur sa plateforme technologique développée en interne. Elle propose notamment des solutions de transport, de logistique et d'accompagnement pour tous nos partenaires souhaitant se développer en ligne, ou désirant accélérer leur digitalisation.

1.2 Organigramme du Groupe

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation juridique du Groupe au 31 décembre 2022. Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention du capital social.



2. INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

2.1 Situation au cours de l'exercice écoulé

2.1.1 Evénements importants survenus au cours de l'exercice

Actionnariat salarié :

Afin de partager la valeur créée ensemble, Spartoo a ouvert son capital à ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'investir dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « Spartoo Team Alpha » composé d'actions Spartoo. L'opération, qui s'est déroulée en avril 2022, s'est traduite par une augmentation de capital de 90 millions d'euros, à laquelle ont souscrit 13% des effectifs.

Prise de participation dans la marque SAAJ :

Le Groupe a finalisé en Juillet 2022 la prise de participation minoritaire de 40% au capital de SAAJ, marque française, 'digital native' à forte croissance. La prise de participation de Spartoo devrait permettre à SAAJ d'accélérer son développement.

Investissements marketing, campagne TV :

Comme annoncé Spartoo a, au cours du premier trimestre 2022, fortement renforcé ses investissements publicitaires, destinés à accroître la notoriété de la marque. 3,3 millions d'euros net ont ainsi été investis en campagne de publicité TV sur le marché français, et la pression marketing a été accrue sur certains pays, notamment sur les carrefours d'audience majeurs.

2.1.2 Evolution des activités du groupe au cours de l'exercice

Activité BtoC, online & offline

L'année 2022 a été marquée par un contexte peu favorable à la consommation : 6ème vague Covid en début d'année, tensions géopolitiques depuis fin février, et forte inflation réduisant le pouvoir d'achat des ménages. Dans ce contexte, le volume des ventes des activités BtoC du Groupe a résisté, en régression de 1,6% par rapport à l'an dernier.

Investissements dans l'offre :

Spartoo a continué d'enrichir son offre de chaussures, vêtements, sacs et accessoires. A fin décembre 2022, Spartoo comptait plus de 1,6 million de références uniques en Europe, incluant plus de 70 000 références Maison et Décoration, ainsi que près de 90 000 références de seconde main.

Dans un secteur de la mode, perturbé par des retards d'approvisionnement ou des annulations de commandes, Spartoo a poursuivi début 2022 sa stratégie d'investir dans son stock afin de sécuriser la disponibilité de produits reconduits/permanents. Les tensions inflationnistes liées au contexte géopolitique se sont matérialisées par des augmentations de prix d'achat de 10% à 15% de nombreuses marques distribuées par Spartoo, avec pour conséquence une augmentation de la valeur moyenne de stock. Au regard de l'évolution de la consommation et de l'inflation persistante Spartoo a, dès le second semestre 2022, ajusté à la baisse ses engagements d'achats de marchandises pour les saisons à venir, cette mesure ne portera pleinement ses effets sur la valeur du stock et les décaissements qu'en 2023.

L'année 2022 a confirmé la dynamique positive observée en 2021 sur l'ensemble des six marques développées en wholesale et sur Internet (activité de Toobands), notamment GBB et JB MARTIN. Ces marques ont réalisé une croissance de plus de 30% sur l'année.

Investissements dans la notoriété :

Le groupe Spartoo a fortement investi, début d'année 2022, dans le marketing en ligne et sur les médias traditionnels pour développer sa notoriété. En ligne, la pression marketing a été accrue au cours du premier semestre (+5.8pt), et ce sur tous les pays, permettant dans ce contexte particulier, de maintenir un niveau d'activité proche de 2021. Sur les médias traditionnels, une importante campagne sur les grandes chaînes de télévision (groupe TF1, groupe M6, groupe Canal+) a été menée en France avec un investissement de 3,3 millions d'euros net. Malgré un encombrement des tunnels publicitaires et une hausse du coût du média (+50%), plus de 2500 GRPs sur la cible du groupe Spartoo ont été achetés. Les rendements observés sur ces investissements en média traditionnel ont été très en-dessous des rendements observés les années précédentes.

Au cours du second semestre, Spartoo a davantage orienté ses investissements sur les médias digitaux, avec une attention encore plus particulière aux retours sur investissements au regard des indicateurs de demandes sur chaque marché

Spartoo a poursuivi le développement de son réseau de magasins, démarré en 2015, afin d'accroître sa notoriété et d'améliorer l'expérience client dans l'objectif d'intensifier la fidélisation de ses clients. Spartoo a engagé en 2022 des discussions avec des entrepreneurs régionaux afin de développer un concept d'affiliation, les premiers points de vente « affiliés » ont ainsi été ouverts au cours du second semestre 2022. Spartoo a ouvert au total, en 2022, près d'une vingtaine de nouveaux points de vente, corners, magasins en propre et magasins en affiliation. L'activité des magasins historiques (périmètre constant) continue à croître, la bonne dynamique de 2021 s'est poursuivie en 2022, malgré la dégradation de la conjoncture économique : leur chiffre d'affaires est en croissance de 13,0% à comparable, avec une contribution positive au résultat d'ensemble.

Spartoo poursuit ses engagements RSE. Sa section NewLife qui soutient l'économie circulaire en permettant aux clients de vendre et d'acheter des articles de seconde main référence près de 90 000 articles.

Activités pour compte de tiers

L'offre de services dédiés aux professionnels (acteurs pureplayer, omnichannel ou détaillants indépendants), basée sur notre expertise de l'e-commerce, a été impactée sur la première partie de l'exercice 2022 par la perte, fin 2021, de deux clients principaux, ceux-ci ayant arrêté leur activité. Le recrutement de nouveaux clients s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2022, 40 nouveaux clients ont fait confiance à l'offre Toopost pour optimiser leur transport, permettant de terminer l'année avec un quatrième trimestre en croissance. Le volume d'activité de 2022 est en retrait de 5.1% par rapport à 2021.

L'activité TooBone (offre intégrée de logistique et transport pour les tiers) a été lancée au cours du premier semestre 2021 avec pour objectif d'opérer le « fullfilment » de partenaires de Spartoo, notamment des marques, en B2C et B2B, en France et à l'international. Dix-huit mois après le démarrage de l'activité, une quinzaine de marques partenaires et une quarantaine de clients multimarques ont déjà rejoint le programme

2.1.3 Evolution du volume d'affaires

<i>(en milliers d'euros) (*)</i>	31 12 2021	31 12 2022	Var
GMV	213 663	209 585	-1,9%
GMV BtoC	192 789	189 765	-1,6%

() Montants TTC*

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le groupe maintient son volume d'affaires, 209 585 milliers d'euros, à un niveau proche de 2021, -1.9%.

L'activité BtoC, 189 765 milliers d'euros en 2022, activité historique du Groupe, est en léger retrait par rapport à l'exercice 2021, -1.6%. Elle représente 90.5% de l'activité du Groupe.

Cette bonne résistance, dans un contexte perturbé par la vague importante de Covid en janvier puis la guerre en Ukraine et l'accélération de l'inflation s'appuie notamment sur un très bon niveau de satisfaction clients, avec des moyennes de Notes Clients supérieures à neuf sur dix et un stock de qualité.

L'activité BtoC bénéficie également du développement de l'activité de ses marques propriétaires qui se poursuit, notamment les marques acquises telles que JB Martin ou Christian Pellet, dont les ventes augmentent de plus de 30% en 2022.

La croissance du chiffre d'affaires des points de ventes physiques est supérieure à 40%, portée par la performance des magasins historiques, dont le volume d'activité continue à progresser, ainsi que par l'ouverture d'une vingtaine de points de vente, magasins en propre, corners et magasins affiliés, principalement au cours du second semestre 2022.

L'activité de services pour compte de tiers décroît sur l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021 d'environ 5%. Cette décroissance est principalement liée à la perte fin 2021 de deux principaux clients. Ceux-ci ont arrêté leur activité. Cette activité compte en décembre 2022 150 clients actifs. Au cours de l'exercice 2022, 40 nouveaux clients ont été recrutés, se traduisant par un quatrième trimestre en croissance.

L'international représente 40.2% de l'activité du groupe en 2022 contre 41.1% en 2021.

2.1.4 Evolution du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2022	Var
Chiffre d'affaires	150 255	149 053	-0,8%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice atteint 149 053 milliers d'euros, -0.8% par rapport à l'exercice précédent.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2022	Var
B to C	132 734	132 417	-0,2%
Services aux tiers	17 521	16 636	-5,1%

L'activité BtoC a bien résisté, dans un contexte géopolitique perturbé, avec un chiffre d'affaires stable, tandis que l'activité de services pour compte de tiers continue est en décroissance d'environ 5% par rapport à l'exercice précédent.

2.1.5 Evolution des effectifs

Effectif moyen ETP de l'exercice	31 12 2021	31 12 2022
Société	207	200
Groupe	385	401

L'effectif moyen équivalent temps plein au 31 décembre 2022 du groupe comprend notamment 11 personnes des sociétés qui exploitent la marque SAAJ, hors ces personnes, l'effectif du groupe est stable.

2.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

2023 s'inscrivant dans un contexte toujours marqué par l'inflation, le groupe se fixe pour objectifs de contrôler la progression de son volume d'activités tout en sécurisant sa rentabilité et la réduction de ses engagements d'achats.

A long terme, le groupe entend poursuivre sa stratégie d'accélérer le développement de son activité BtoC en ligne & hors ligne et continuer à tirer profit de son expertise e-commerce en étendant ou en proposant ses services pour compte de tiers en:

- continuant à développer fortement son offre de chaussures, sacs et prêt-à-porter afin de continuer à offrir l'un des plus larges choix en Europe sur ces segments. Pour cela, le Groupe s'attachera à recruter des partenaires en Europe qui pourront être notamment des marques, des magasins et des e-commerçants,
- ouvrant de nouveaux magasins "phygitaux" en propre ou via l'affiliation et en créant des corners. Le Groupe continuera d'étudier, le cas échéant, l'ouverture de nouveaux points de vente en fonction des opportunités, afin de compléter son parc existant de magasins,
- développant sa notoriété, par le biais d'investissements soutenus sur les différents médias digitaux via des supports comme Google afin de capter une part plus importante de clients sur les canaux d'acquisition digitaux,
- approfondissant la connaissance de sa clientèle en continuant d'exploiter l'ensemble des données collectées dans le cadre de son activité (CRM, historique d'achat, analyse des parcours clients) pour fidéliser ses clients et en attirer de nouveaux,
- développant son offre en marques propriétaires acquises ou développées en interne,
- développant son offre sur de nouvelles catégories de produits,
- développant ses activités de services aux tiers.

Compte tenu de l'incertitude liée à l'évolution de l'inflation et à l'impact sur la consommation, le groupe ne communique plus de guidance, notamment sur l'évolution de son chiffre d'affaires, de sa GMV ou de son EBITDA.

Le Groupe Spartoo continue de s'adapter à un contexte toujours marqué par les incertitudes géopolitiques et les tensions inflationnistes pesant sur le moral et la consommation des ménages.

2.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La société a gagné en première instance la procédure judiciaire à l'encontre de la société Nike European Operations Netherland sur le motif d'entente anti-concurrentielle. La société Nike European Operations Netherland a été condamnée à verser la somme de 2.5M€ à Spartoo SA. La société Nike European Operations Netherland peut faire appel de ce jugement pendant un délai d'un mois à compter de la notification qui a eu lieu courant mars 2023.

2.4 Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2.5 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

2.5.1 Analyse de la performance financière du groupe

2.5.1.1 Résultat d'ensemble – présentation simplifiée

GMV (volume d'affaires)

La GMV du Groupe est passée de 213 663 milliers d'euros en 2021 à 209 585 milliers d'euros en 2022, soit une décroissance de 1.9%

Marge commerciale :

<i>(en milliers d'euros) (*)</i>	31 12 2021	31 12 2022
Marge commerciale	64 552	62 571
	<i>en %</i> 43,0%	42,0%

() 2021 hors TooAndré*

La marge commerciale 2022 s'établit à 62 571 milliers d'euros, 42% du chiffre d'affaires, soit une baisse du taux de marge de 1pt.

La marge commerciale est la combinaison de la marge sur services aux tiers, proche de 12.5% en taux, et de la marge commerciale de l'activité BtoC.

La marge commerciale de l'activité BtoC (90% de l'activité du groupe), demeure à un bon niveau, 45.7% pour l'exercice 2022 (46.9% en 2021), avec un taux de remises aux clients en légère progression, dans un contexte de consommation difficile.

EBITDA ajusté :

<i>(en milliers d'euros) (*)</i>	31 12 2021	31 12 2022
EBITDA ajusté	5 484	-1 189
	<i>en %</i> 3,7%	-0,8%

() 2021 hors TooAndré*

La baisse de l'EBITDA ajusté, en % du chiffre d'affaires est impactée par les dépenses suivantes engagées en 2022 :

- des investissements renforcés dans les médias traditionnels et en ligne au cours du 1^{er} semestre, avec une pression marketing « en ligne » accrue sur l'ensemble des pays et une campagne TV d'un montant de 3.3M€ en janvier et février 2022. Ces investissements n'ont pas été poursuivis au cours du second semestre 2022.
- des coûts logistiques additionnels d'environ 1M€ par rapport l'exercice précédent, notamment loyers et autres charges fixes, liées à l'ouverture d'un second entrepôt en région lyonnaise, afin de faire face au développement de l'activité des années à venir.

L'EBITDA ajusté est également impacté par l'augmentation des coûts de transport au colis en 2022, dans un contexte inflationniste.

Après prise en compte de ces éléments, l'EBITDA ajusté ressort négatif à 1 189 milliers d'euros en 2022, contre 5 484 milliers d'euros en 2021.

2.5.1.2 Situation financière du groupe

Flux net de trésorerie généré par l'activité courante :

Afin de refléter la consommation ou la génération de la trésorerie correspondant à son activité courante, le flux de trésorerie est retraité des éléments non récurrents significatifs. Aucun élément non récurrent significatif n'a été identifié en 2022.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 12 2022
Marge brute d'autofinancement hors éléments non récurrents significatifs	(1 976)
Variation de BFR	(18 652)
Flux opérationnels de trésorerie	(20 629)

Les flux opérationnels de trésorerie de 2022 sont négatifs de 20 629 milliers d'euros.

Cette consommation de trésorerie est liée à hauteur de 1 976 milliers d'euros à la marge brute d'autofinancement et à hauteur de 18 652 milliers d'euros à l'augmentation du besoin en fonds de roulement.

La forte croissance du besoin en fonds de roulement correspond notamment à l'augmentation du stock pour 13 631 milliers d'euros :

- dans un secteur de la mode perturbé par des retards d'approvisionnement ou des annulations de commandes et un début d'inflation, Spartoo avait initié en 2021 et poursuivi sur le début d'année 2022, une politique de sécurisation des approvisionnement de marchandises en volume et en prix, principalement des produits permanents et reconduits,
- les tensions inflationnistes de l'année 2022 se sont matérialisées par de fortes augmentations des prix d'achat, de 10% à 15% de nombreuses marques distribuées par Spartoo, très supérieures à l'attendu, avec pour conséquence une augmentation de la valeur moyenne de stock.

Au regard de l'évolution de la consommation et de l'inflation persistante Spartoo a, dès le second semestre 2022, ajusté à la baisse ses engagements d'achats de marchandises pour les saisons à venir, cette mesure ne portera pleinement ses effets sur la valeur du stock et les décaissements qu'en 2023.

Investissements :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 12 2022
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 944)

Les investissements du groupe comprennent la prise de participation minoritaire dans Lysera (marque SAAJ) représentant une utilisation de trésorerie consolidée de 1 482 milliers d'euros et des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, notamment liées à la plateforme technologique, pour 336 milliers d'euros et aux entrepôts pour 959 milliers d'euros.

Financements :

Le Groupe a souscrit au cours de l'exercice de nouveaux emprunts moyen et long terme à hauteur de 6 000 milliers d'euros et a procédé au remboursement de 6 181 milliers de prêts moyen et long terme.

Situation financière au 31 décembre 2022 :

Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible s'élève à 9 422 milliers d'euros et l'endettement bancaire s'élève à 24 308 milliers d'euros.

Par ailleurs, la société dispose de lignes de financement court terme octroyées par ses banques de plus de 10 millions d'euros renouvelables chaque année.

En 2023 le groupe cherchera à souscrire de nouveaux emprunts.

2.5.2 Comptes consolidés - Evolution des affaires et des résultats du Groupe

2.5.2.1 Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Spartoo est la société de tête d'un groupe consolidé comprenant les sociétés suivantes :

- SPARTOO SA
- FASHION & FASHION SAS
- TOOPOST SARL
- TOOLOG SAS
- TOOSTORES R1 SARL
- TOO ONLINE SARL
- TOOBRANDS SAS
- SPARTOO UK Limited
- SPARTOO CHINA INTERNATIONAL TRADING (SHANGAI) CO LTD
- TOOAFF SAS
- TOOAL SAS
- LYSERA SAS
- ANDREA SAS

Toutes les filiales sont détenues à 100 % et sont consolidées par intégration globale hormis LYSERA et ANDREA qui sont consolidées par intégration proportionnelle.

2.5.2.2 Compte de résultat consolidé

Chiffre d'affaires :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2022	Var
Chiffre d'affaires	150 255	149 053	-0,8%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice atteint 149 053 milliers d'euros, en baisse de 1 201 milliers d'euros, -0.8%, par rapport au chiffre d'affaires de l'an dernier.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2022	Var
B to C	132 734	132 417	-0,2%
Services aux tiers	17 521	16 636	-5,1%

L'activité BtoC a bien résisté, dans un contexte géopolitique perturbé, avec un chiffre d'affaires stable.

L'activité de services pour compte de tiers continue décroît sur l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021 d'environ 5%. Cette décroissance est principalement liée à la perte fin 2021 de deux principaux clients, qui ont arrêté leur activité. Le recrutement de nouveaux clients a permis de compenser partiellement cette perte d'activité. Le quatrième trimestre 2022 est à nouveau en croissance.

Résultat d'exploitation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2022
Résultat d'exploitation	2 778	(4 661)

Les achats consommés ressortent à 71 885 milliers d'euros, contre 70 427 milliers d'euros au titre de des informations pro forma de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4 554 milliers d'euros, contre 3 761 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Ils comprennent notamment les postes : "reprise de provisions pour dépréciation" pour 2 915 milliers d'euros, contre 2 433 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, reprises de provisions pour risques et charges pour 550 milliers d'euros, contre 365 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges d'exploitation est de 63 649 milliers d'euros, contre 59 126 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4 523 milliers d'euros. Cette augmentation est liée notamment :

- à la baisse de l'activité de services pour compte de tiers. Le coût des services vendus correspondant à cette activité est comptabilisé en autres charges d'exploitation, dépenses de logistique et transport, et diminue de 503 milliers d'euros suivant l'évolution de cette activité.
- aux dépenses pour la campagne TV engagée début d'année 2022 ; pour un montant de 3 338 milliers d'euros,
- à l'augmentation des loyers de 1 047 milliers, correspondant notamment à l'ouverture fin 2021 d'un deuxième entrepôt en région lyonnaise,
- hormis ces éléments, les autres charges d'exploitation augmentent de 642 milliers d'euros.

Les charges de personnel s'élèvent à 15 550 milliers d'euros, contre 15 433 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 6 398 milliers d'euros, contre 5 293 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Reflétant les éléments précités, le résultat d'exploitation du Groupe ressort en une perte de 4 661 milliers d'euros contre un profit de 2 778 milliers d'euros au cours du précédent exercice.

Résultat financier :

Le Groupe a réalisé un résultat financier consolidé négatif de 317 milliers d'euros, contre un profit de 314 milliers d'euros au cours du précédent exercice.

Résultat exceptionnel / Résultat net de l'entreprise déconsolidé :

En 2022, le résultat exceptionnel affiche un profit d'un montant de 428 milliers d'euros.

Résultat net consolidé :

Reflétant les éléments précités, le résultat net consolidé en 2022 est une perte de 4 575 milliers d'euros contre un profit de 1 524 milliers d'euros au cours du précédent exercice.

2.5.3 Comptes sociaux de la Société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires de la société Spartoo ressort à 125 923 milliers d'euros, contre 128 440 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le compte de résultat 2022 fait apparaître :

- un résultat d'exploitation négatif d'un montant de 1 919 milliers d'euros, contre un résultat positif de 3 765 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat financier positif d'un montant de 448 milliers d'euros, contre un résultat financier positif d'un montant de 486 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat courant avant impôts négatif d'un montant de 1 470 milliers euros, contre un résultat courant avant impôts positif de 4 251 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat exceptionnel négatif d'un montant de 5 640 milliers d'euros, contre un résultat exceptionnel négatif de 4 184 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat net négatif de 6 929 milliers d'euros, contre un résultat net positif de 399 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant du bilan au 31 décembre 2022 s'élève à 98 076 milliers d'euros, contre 103 862 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la trésorerie, celle-ci est de 5 649 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 28 540 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres de Spartoo sont de 36 303 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 42 877 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont de 24 028 milliers d'euros en 2022 contre 24 171 milliers d'euros en 2021.

2.5.4 Commissariat aux comptes

La société Spartoo a pour Commissaires aux comptes les personnes suivantes :

1. Commissaires aux comptes titulaires :

KPMG S.A, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Cabinet AGILI (3F) dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. Commissaires aux comptes suppléants :

Salustro-Reydel, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Arpacha SARL, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.5.5 Gestion des risques et contrôle interne

Le contrôle interne en place au sein du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

La reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe, tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de responsable opérationnel dans la gestion de ses affaires ;
- un critère de souplesse pour que les dirigeants des sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités ;
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille modeste des entreprises composant notre Groupe.

Organisation du contrôle interne au sein du Groupe

Acteurs internes

Compte-tenu de la taille de la Société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Les acteurs clés du contrôle interne sont les suivants :

- La Direction Générale :

La Direction Générale met en œuvre les orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration. Elle est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens et mise en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

- Le Conseil d'Administration :

Il détermine les orientations de l'activité de la Société et de l'ensemble de ses filiales (le Groupe) et contrôle leurs mises en œuvre par les dirigeants mandataires sociaux. Sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Les équipes financières et comptables :

La fonction financière de la société repose sur un directeur financier, un service comptable et un service contrôle de gestion.

Des situations mensuelles très détaillées sont réalisées sur l'ensemble des sociétés afin d'assurer un meilleur contrôle des différentes activités et de permettre la prise de mesures en cours d'année pour redresser l'exploitation des secteurs fragilisés.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur un système de reporting financier mensuel très détaillé, des indicateurs et ratios.

La fonction financière est chargée du budget, de la trésorerie, des financements et des relations avec les investisseurs.

- Le contrôle interne au sein du Groupe repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles du Groupe.

Acteurs externes

Il s'agit principalement des Commissaires aux Comptes. Ils procèdent à l'audit des comptes sociaux et consolidé annuels.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Conseil d'Administration échange avec les Commissaires aux Comptes sur leurs travaux et sur les procédures, ainsi que de sur leurs conclusions sur les arrêtés de comptes.

Enfin, la Société est en collaboration avec des cabinets d'avocat conseil d'entreprises pour les domaines fiscaux et juridiques concernant la Société.

Procédures mises en place au sein de la Société et des filiales

Procédures générales :

Les procédures principales sont les suivantes :

- Les engagements de dépenses de la Société sont contrôlés par la Direction, et, en fonction du degré d'importance, par le Conseil d'Administration.

- Les autorisations de signatures bancaires sont limitées aux dirigeants habilités par la Direction Générale
- Un contrôle fort des décaissements grâce à la mise en place d'une plateforme de paiements centralisée,

Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier :

Les comptes semestriels et annuels de la Société ainsi que les comptes consolidés sont préparés par la Direction financière du Groupe. Ces derniers sont établis conformément au référentiel français.

Les Commissaires aux Comptes contrôlent les comptes annuels à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Conseil d'Administration.

Procédure budgétaire :

Un budget prévisionnel, compte de résultat et flux de trésorerie, est établi pour l'ensemble des sociétés du Groupe à la fin de chaque exercice pour le suivant. Il est établi en tenant compte, de l'activité de l'exercice précédent et des perspectives de développement de l'activité et de l'analyse des coûts.

Tous les mois, les résultats sont analysés au regard du prévisionnel donnant lieu à la mise en place d'actions correctives si nécessaire.

3. RÉSULTAT

3.1 Affectation du résultat de l'exercice 2022

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 2 mai 2023 d'affecter le résultat net comptable de -6 928 896 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

3.1.1 Dépenses et charges non déductibles

En outre, il est précisé, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, qu'aucune des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39, 4 du même Code n'ont été enregistrées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022

3.1.2 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas procédé à des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.

3.2 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Exercice	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<i>Données chiffrées en milliers d'euros</i>					
I. - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	365	364	290	290	284
Nombre d'actions émises	18 228 088	18 182 178	2 899 413	2 898 663	2 841 163
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxe	125 923	128 440	117 295	114 550	108 433
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	-710	4 005	4 780	4 297	2 780
Impôts sur les bénéfices	181	333	305	210	185
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-6 929	399	-9 830	1 855	-598
Résultat distribué					
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	-0,00005	0,00020	0,00154	0,00141	0,00091

4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ

L'ensemble des risques identifiés par la Société peut être consulté dans la Section 3 FACTEURS DES RISQUES du Document d'enregistrement approuvé le 4 juin 2021 par l'Autorité des marchés financiers lors du transfert sur Euronext Growth et accessible sur le site investisseur de la Société à l'adresse suivante:

<https://www.spartoo-finance.com/index.php/fr/2016-05-27-11-25-16/document-d-enregistrement-universel>

La Société présentera dans cette section les facteurs de risque considérés comme étant les plus importants au regard du degré de criticité net, sur la base d'une analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif et de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, moyen, élevé.

Tableau synthétique

Catégorie de risque	Probabilité de survenance	Impact / Ampleur
4.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe		
<i>4.1.1 Risques liés au modèle de vente en ligne</i>		
La vente en ligne pourrait ne plus être considérée comme un moyen d'achat avantageux pour les consommateurs.	<i>Faible</i>	<i>Elevé</i>
<i>4.1.2 Risques liés aux magasins</i>		

La capacité du Groupe à attirer des clients dans ses magasins dépend fortement du succès des lieux de commerce de détail, tels que les centres commerciaux, les centres-villes et les zones commerçantes de banlieue dans lesquels ses magasins sont situés.	<i>Modéré</i>	<i>Faible</i>
4.1.3 Risques liés à l'environnement économique		
Une conjoncture économique dégradée sur les marchés dans lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable sur la demande des consommateurs.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
4.1.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel		
Le Groupe fait face à une compétition intensive de la part de détaillants physiques et en ligne, qui pourrait encore s'intensifier.	<i>Elevé</i>	<i>Elevé</i>
Le Groupe pourrait faire face à une compétition intensive de la part des marques	<i>Elevé</i>	<i>Modéré</i>
4.2 Risques liés aux activités du Groupe		
4.2.1 Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses systèmes informatiques		
La fiabilité des infrastructures et l'obsolescence de l'offre technologique du Groupe pourraient entraîner une diminution des ventes, une augmentation des délais de traitement, la perte de membres ou de marques partenaires, et la perte de données.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
4.2.2 Risques liés à l'importance du référencement du Groupe et à la satisfaction de ses clients		
L'insatisfaction vis-à-vis du service clients du Groupe pourrait l'empêcher de conserver ses clients.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
4.2.3 Risques opérationnels		
Les moyens de paiement acceptés par le Groupe l'exposent à des risques opérationnels et réglementaires ainsi qu'à des risques de fraude, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
4.2.4 Risques liés aux tiers		
Le Groupe ne dispose pas d'accord contractuel exclusif ou formel avec les marques partenaires et pourrait ainsi être dans l'incapacité de maintenir ses relations actuelles avec de grandes marques ou d'établir de nouvelles relations avec d'autres grandes marques à des conditions satisfaisantes.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
4.2.5 Risques liés aux équipes de management, au recrutement et au maintien d'employés expérimentés		
Le succès de l'activité du Groupe dépend de la performance de certains dirigeants clés et le Groupe pourrait échouer à attirer, former, motiver et retenir un personnel qualifié et à maintenir des bonnes relations avec ses salariés.	<i>Modéré</i>	<i>Modéré</i>
4.3 Risques liés à la stratégie du Groupe		
Les initiatives marketing du Groupe pourraient ne pas réussir ou ne pas être rentables.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
4.4 Risques réglementaires et juridiques		
4.4.1 Risques liés à la réglementation et son évolution		
Des changements du traitement fiscal applicable aux sociétés exerçant leur activité dans le secteur du commerce	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>

électronique pourraient avoir un effet défavorable sur l'utilisation commerciale des sites Internet.*		
4.4.2 Risques liés aux procédures et contentieux	<i>Faible</i>	<i>Elevé</i>
<i>4.4.3 Risques liés à la propriété intellectuelle</i>		
Le Groupe pourrait être accusé de violer les droits de propriété intellectuelle de tiers.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
4.5 Risques financiers		
Risque de liquidité	Modéré	Elevé

4.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe

4.1.1 Risques liés au modèle de vente en ligne

La vente en ligne pourrait ne plus être considérée comme un moyen d'achat avantageux pour les consommateurs.

Le modèle de la vente en ligne, notamment de chaussures, adopté par le Groupe se distingue du modèle traditionnel de vente au détail par l'intermédiaire de points de distribution (magasins, showrooms, dépôt...). La croissance du pourcentage de consommateurs achetant des produits et des services en ligne est importante pour l'activité du Groupe dans la mesure où elle accroît sa réserve de nouveaux clients potentiels. Le Groupe dépend de la croissance continue du commerce en ligne dans les marchés dans lesquels il opère et notamment celui de la chaussure. A fin 2022, près de 90% des revenus consolidés de Spartoo provenaient de son activité BtoC (achat ferme* et marketplace) sur les segments de la chaussure, des sacs et du prêt-à-porter dont les trois quarts étaient réalisés en ligne.

Bien que la pénétration du commerce en ligne et sur mobile ait augmenté rapidement ces dernières années dans chacun des marchés au sein desquels le Groupe est présent, en raison notamment du contexte sanitaire actuel, le taux de croissance futur et les taux finaux de pénétration que ces canaux de ventes en ligne vont atteindre sont incertains. Il n'y a aucune garantie que les marchés sur lesquels le Groupe opère continueront à croître aux mêmes niveaux que ceux des dernières années, ou qu'ils continueront à croître, notamment si les consommateurs ne considéraient plus la vente en ligne de chaussures comme un moyen d'achat avantageux, ou si leur intérêt pour cette manière d'acheter des produits disparaissait. Le chiffre d'affaires du Groupe dépend fortement de l'activité des acheteurs réguliers, les ventes réalisées auprès de ces acheteurs ayant généré environ 40 % des ventes en ligne du Groupe en 2022. Si le Groupe n'est pas en mesure d'assurer la fidélité de ses clients et de susciter des achats réguliers pour une quelconque raison, notamment son incapacité à proposer des produits et des services suffisamment attractifs à ses acheteurs ou son incapacité à relancer efficacement l'activité de ses clients sur sa plateforme, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son chiffre d'affaires. Une croissance lente, une stagnation ou une réduction de la croissance dans les marchés dans lesquels le Groupe opère, empêchant le Groupe à maintenir sa croissance et/ou d'atteindre ses objectifs, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

4.1.2 Risques liés aux magasins

La capacité du Groupe à attirer des clients dans ses magasins dépend fortement du succès des lieux de commerce de détail, tels que les centres commerciaux, les centres-villes et les zones commerçantes de banlieue dans lesquels ses magasins sont situés.

Le Groupe gère douze magasins dans les centres-villes de Paris, Besançon, Chambéry (2 magasins), Saint-Nazaire, Poitiers, Grenoble (2 magasins), Metz, Clermont-Ferrand ou Dijon et la zone commerçante de banlieue de Carré-Sénart. Le Groupe loue tous les emplacements de ses magasins. De futures augmentations des loyers pourraient avoir un impact négatif sur la rentabilité du Groupe. Le Groupe gère également dix corners au sein des galeries commerçantes Le Printemps à Tours, Brest, Marseille, Paris (Nation), Nancy, Lille, Velizy, Parly, Rouen, Toulon. Le Groupe continue à concentrer ses efforts d'expansion sur les magasins de centre-ville et de centres commerciaux.

Les magasins du Groupe peuvent également bénéficier de la capacité des autres magasins situés dans ces zones commerciales à générer du trafic de consommateurs et de la popularité continue de ces zones en tant que destinations commerciales. Des conditions économiques défavorables ont amené d'autres détaillants à fermer des magasins. En conséquence, certains centres commerciaux ont des taux d'occupation réduits, ce qui tend à réduire la fréquentation de l'ensemble du centre commercial.

Le Groupe ne peut pas contrôler la disponibilité ou le coût des emplacements appropriés, la concurrence avec les autres détaillants pour les emplacements de premier plan ou le succès de chacun des centres commerciaux. Par ailleurs, dans le cadre d'une pandémie telle que celle de la Covid-19, la fermeture des points de vente imposée par les autorités gouvernementales afin de contenir la propagation du virus entraîne une dégradation du chiffre d'affaires. Tous ces facteurs peuvent avoir un impact sur le niveau de fréquentation des magasins du Groupe et pourraient avoir un effet négatif important sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

4.1.3 Risques liés à l'environnement économique

Une conjoncture économique dégradée sur les marchés dans lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable sur la demande des consommateurs.

Les marchés sur lesquels opère le Groupe sont corrélés au revenu disponible des ménages. Certaines des catégories de produits vendus par le Groupe, notamment les chaussures et les articles de mode, desquels il tire la majorité de son chiffre d'affaires, sont particulièrement sensibles aux ralentissements économiques et à l'inflation. Ainsi, le chiffre d'affaires de la Société dépend des conditions économiques dans les pays où elle exerce ses activités à savoir principalement ceux de la zone euro.

Le Groupe réalise la majorité de son chiffre d'affaires en France et la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en Europe. La France et l'Europe ont souffert d'une conjoncture économique dégradée ces dernières années et qui pourrait perdurer dans le futur, notamment en raison du contexte économique lié à la Guerre Russo-Ukrainienne.

Les résultats de la Société sont également fortement exposés aux effets des mesures politiques qui pèsent sur le pouvoir d'achat en France et en Europe. Une hausse des prix des produits ou de la pression fiscale sur les revenus ou la consommation pourraient mener à une diminution de la consommation des ménages. Plus généralement, le développement d'un contexte défavorable au commerce pourrait entraîner une réduction des dépenses des ménages considérées comme non essentielles. Si les clients du Groupe réduisaient le nombre ou la valeur de leurs achats sur la plateforme du Groupe en raison d'une conjoncture

économique dégradée sur les marchés au sein desquels le Groupe est présent, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

4.1.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe fait face à une compétition intensive de la part de détaillants physiques et en ligne, qui pourrait encore s'intensifier

Le Groupe exerce son activité dans un secteur en rapide évolution et dans lequel il fait face à une concurrence importante émanant à la fois de concurrents établis et de concurrents plus récents et pourrait à l'avenir faire face à la concurrence de nouveaux entrants. Une telle concurrence affecte la capacité du Groupe à convertir les visiteurs en clients ou à assurer la fidélité de ses clients. Le Groupe planifie ses activités et sa stratégie en prenant pour hypothèse que l'offre diversifiée de produits et services sur son site Internet et sa marketplace sera en mesure de fidéliser ses clients. Si cette hypothèse s'avérait erronée, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les résultats attendus et pourrait perdre ses clients au profit de ses concurrents. De plus, dans la mesure où l'acquisition et la conversion de nouveaux clients est plus coûteuse pour le Groupe que la conversion de visiteurs en acheteurs ou que la relance de l'activité des acheteurs existants, l'incapacité du Groupe à maintenir les taux de conversion vers l'achat ou à susciter la fidélité de ses clients pourrait le contraindre à augmenter ses dépenses de marketing et ses dépenses visant à l'acquisition de nouveaux clients.

Les principaux concurrents de la Société sont surtout les autres pure-players de la chaussure, mais également les marketplaces généralistes, tels que Zalando et About You et les acteurs de la grande distribution de chaussures et d'articles de mode, tels que Inditex, Amazon ou La Redoute. Si les clients de la Société ne reconnaissaient plus la qualité et l'attractivité de ses produits, notamment par rapport aux produits de ses concurrents, ou si ceux-ci ne correspondaient pas à leurs attentes, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses développements et ses perspectives.

Concernant l'acquisition de clients, la concurrence repose sur plusieurs facteurs, dont le prix, la facilité, l'efficacité et la fiabilité de l'expérience client proposée, les relations avec les marques partenaires, la qualité et la sélection des produits, la variété des catégories de produits et des marques proposées, le service clients et la satisfaction de ces derniers, la facilité d'utilisation des moyens de paiement ainsi que des options de livraison. Le Groupe pourrait ne pas réussir à établir ou maintenir un avantage concurrentiel durable dans tout ou partie de ces catégories.

Des concurrents du Groupe pourraient également disposer d'un marché plus large, d'offres de produits plus complètes, de couvertures géographiques plus étendues, de ressources financières, techniques, de marketing et en personnel plus importantes, de capacités logistiques plus développées, de nombre de membres plus important, d'une notoriété plus forte de leur marque et/ou de relations plus établies avec les marques et les consommateurs que ceux du Groupe. Les nouveaux entrants sur le marché pourraient présenter des avantages compétitifs différents, notamment de nouveaux modèles commerciaux et des concurrents de taille réduite pourraient être rachetés, bénéficier d'investissements ou conclure des partenariats stratégiques avec des sociétés ou des investisseurs établis, ce qui pourrait améliorer leur positionnement concurrentiel. De plus, si les pure-players et marketplaces généralistes amélioraient leurs offres de produits en matière de chaussures, leurs techniques de marketing, leurs capacités logistiques à délivrer des chaussures, ces pressions concurrentielles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Le Groupe pourrait faire face à une compétition intensive de la part des marques

De nombreuses marques partenaires du Groupe vendent directement leurs produits aux clients finaux par le biais d'autres canaux. Tel est le cas de Nike® dont les produits étaient proposés sur la *marketplace* de Spartoo et qui depuis la fin mai 2020 a décidé d'assurer elle-même la commercialisation de ses produits à travers un réseau de 1 096 magasins dans le monde, de distributeurs indépendants et par le biais d'Internet. Le Groupe pourrait faire face à une pression concurrentielle supplémentaire si ces partenaires démarraient ou développaient avec succès leurs propres activités de vente au détail en y intégrant leurs propres canaux de ventes en ligne. Ces pressions concurrentielles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

4.2 Risques liés aux activités du Groupe

4.2.1 Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses systèmes informatiques

La non fiabilité des infrastructures et l'obsolescence de l'offre technologique du Groupe pourraient entraîner une diminution des ventes, une augmentation des délais de traitement, la perte de membres ou de marques partenaires, et la perte de données.

L'activité du Groupe, sa capacité à acquérir, retenir et servir ses clients et sa réputation dépendent de la fiabilité de la performance de sa plateforme technologique et de l'infrastructure de réseau sous-jacente.

Bien que le Groupe ait conçu ses systèmes afin qu'ils soient extensibles et que des investissements récurrents soient nécessaires pour maintenir la performance de sa plateforme technologique, des investissements significatifs pourraient être requis à l'avenir pour lui permettre de répondre à la croissance du nombre de ses clients et des commandes ou pour y ajouter de nouvelles fonctionnalités. Si le Groupe faisait face à des interruptions sur ses principaux systèmes de « front office » ou de « back office », en raison de défaillances de système, de virus informatiques, d'intrusions physiques ou électroniques, d'erreurs non détectées, de défauts de conception, de soudaine et forte augmentation du trafic sur sa plateforme (résultant notamment d'attaques par déni de service distribué) ou d'autres événements ou causes inattendus, cela pourrait affecter la disponibilité ou la fonctionnalité de ses sites Internet et de ses applications mobiles, empêcher ses membres d'y accéder ou d'acheter des biens et des services entraîner la perte des bons de livraison ou empêcher le traitement des retours. Bien qu'aucun des systèmes du Groupe n'ait fait l'objet d'attaques de hackers, quelques attaques de type DDoS (Distributed Denial of Service attack) ont été réalisées sur la plateforme du Groupe sur les trois dernières années.

Le Groupe utilise actuellement un hébergeur de données qui externalise un backup quotidiennement. Bien que le Groupe ait mis en place des procédures de sauvegarde pour limiter le risque de défaillance des composants ou des systèmes, tout dommage ou toute défaillance des serveurs du Groupe, pourrait entraîner des interruptions de la disponibilité ou de la fonctionnalité de la plateforme du Groupe, de ses données ou de sa plateforme de business intelligence et d'analyses de données.

La survenance d'une catastrophe naturelle, d'un incendie, d'un acte terroriste, de vandalisme ou de sabotage ou d'autres problèmes imprévus pourrait entraîner de telles interruptions, entraîner la perte des bons de livraison, empêcher le traitement des retours et obliger le Groupe à engager des dépenses supplémentaires pour mettre en place de nouvelles installations. Si l'un quelconque de ces problèmes survenait, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

4.2.2 Risques liés à l'importance du référencement du Groupe et à la satisfaction de ses clients

L'insatisfaction vis-à-vis du service clients du Groupe pourrait l'empêcher de conserver ses clients.

La satisfaction des clients est un élément fondamental pour la croissance continue de la Société, et un service clients fiable est nécessaire pour s'assurer que le traitement des réclamations des clients soit réalisé dans des délais appropriés et les satisfasse. Dans la mesure où, s'agissant de ses activités en ligne, le Groupe n'a pas le contact direct avec la clientèle que permet la vente physique, sa façon d'interagir avec les clients à travers son équipe de service clients et celles de ses prestataires de service clients externes est un facteur déterminant pour le maintien de bonnes relations avec les clients. Le Groupe et ses prestataires de services répondent aux requêtes et aux interrogations des membres par courriel et par téléphone. Toute absence de réponse ou toute réponse insatisfaisante aux interrogations ou aux réclamations des clients, réelle ou perçue comme telle, pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau de satisfaction et de fidélité des membres, et ce particulièrement lorsque les clients font part de commentaires négatifs sur les évaluations en ligne et les réseaux sociaux. Cette situation pourrait également contribuer à voir le référencement de la Société dans les moteurs de recherche dégradé de manière significative. L'incapacité de la Société à fidéliser et combler ses clients du fait de carences de son service clients pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Toutefois, le Groupe, afin de satisfaire les besoins de ses clients, a développé son service client internalisé autour de différents leviers (i) programme de fidélité, (ii) retour des produits, (iii) livraison, (iv) mode de paiements et (v) relances et enquêtes.

4.2.3 Risques opérationnels

Les moyens de paiement acceptés par le Groupe l'exposent à des risques opérationnels et réglementaires ainsi qu'à des risques de fraude, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.

Le Groupe accepte de nombreux moyens de paiements tels que les cartes de crédit, les cartes de débit, PayPal et les virements bancaires. Tout problème opérationnel au cours du paiement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le taux de conversion des clients vers l'achat. Les options de paiement proposées à ses clients par le Groupe l'exposent à des réglementations supplémentaires, telle que la certification PCI DSS, à des exigences de mises en conformité ainsi qu'à la fraude. Si le Groupe ou les prestataires de services ne respectaient pas les règles ou les exigences d'un fournisseur d'un moyen de paiement qu'il propose, le Groupe pourrait notamment encourir des amendes ou des frais de transactions plus élevés, pourrait avoir à changer de prestataire de services et pourrait perdre ou voir restreindre sa capacité à accepter les paiements en cartes de crédit ou de débit des membres ou à faciliter d'autres moyens de paiements en ligne. Le Groupe pourrait aussi devoir engager des dépenses importantes afin de se conformer à de telles réglementations et ces dépenses pourraient augmenter en cas d'évolution de la réglementation. Chacune de ces circonstances pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Le Groupe pourrait également subir d'importantes pertes en cas de fraude. Par le passé, le Groupe a subi une perte d'environ 650 000 euros due à la fraude et estime que la fraude peut représenter une perte d'environ 500 000 euros par an. Afin de lutter contre la fraude, le Groupe a mis en place un suivi hebdomadaire afin d'internaliser les scorings de fraude. Il pourrait subir des pertes dues à des allégations selon lesquelles l'acheteur n'aurait pas autorisé l'achat, à des cas de fraude, à des transmissions erronées et à des acheteurs ne disposant pas de comptes bancaires en cours de validité ou de fonds suffisants pour finaliser les paiements. En plus des coûts directs de ces pertes, si celles-ci étaient liées à des transactions par cartes de crédit et prenaient une ampleur excessive, le Groupe pourrait potentiellement perdre le droit

de proposer les cartes de crédit comme moyen de paiement. Selon les pratiques en vigueur en matière de cartes de crédit dans les pays dans lesquels le Groupe est présent, le Groupe est responsable des transactions par carte de crédit frauduleuses ou contestées et de certains autres moyens de paiement bancaires dans la mesure où il ne recueille pas la signature du titulaire de la carte. Le Groupe n'est actuellement pas assuré contre ce risque. L'incapacité du Groupe à contrôler adéquatement les transactions frauduleuses pourrait nuire à sa réputation et à sa marque, l'exposer à des contentieux ou à des mesures réglementaires et pourrait entraîner une augmentation des frais judiciaires du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

4.2.4 Risques liés aux tiers

Le Groupe ne dispose pas d'accord contractuel exclusif ou formel avec les marques partenaires et pourrait ainsi être dans l'incapacité de maintenir ses relations actuelles avec de grandes marques ou d'établir de nouvelles relations avec d'autres grandes marques à des conditions satisfaisantes.

Le succès de la plateforme de vente en ligne du Groupe dépend fortement de sa capacité à offrir une gamme attractive et diversifiée de produits de marques de qualité. Cette capacité dépend des relations qu'entretient le Groupe avec ses marques partenaires.

Bien que le Groupe entretienne des relations de long terme avec certaines de ses marques partenaires, il n'a pas conclu de contrat d'approvisionnement exclusif ou de long terme avec elles. Le maintien de relations fortes avec les marques partenaires et l'établissement de nouvelles relations avec d'autres marques partenaires sont ainsi des facteurs importants pour assurer au Groupe un approvisionnement suffisant et continu. Le Groupe collabore avec une large variété de marques partenaires (les dix marques partenaires ayant généré le plus de ventes en ligne en 2022 ont représenté plus de 25% des ventes en ligne), ce qui limite la dépendance du Groupe à une seule marque partenaire.

Cependant, si les grandes marques mettaient fin aux relations commerciales qu'elles entretiennent avec le Groupe, comme cela a été le cas avec Nike®, lui faisant défaut (retard de livraison, défaut de fabrication, etc.), interrompaient leur production en raison de problèmes économiques, sociaux ou techniques, arrêtaient de l'approvisionner avec des produits populaires ou changeaient les conditions de fourniture de leurs produits de manière significative et défavorable pour le Groupe, celui-ci pourrait ne pas être en mesure d'offrir des produits attractifs à ses clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur sa popularité et sa propre marque. Par ailleurs, l'arrêt des relations commerciales avec une marque a un impact sur l'image du Groupe et sa clientèle qui peut cesser d'acheter auprès de Spartoo, si la marque n'y est plus commercialisée.

Si le nombre de produits de grandes marques présenté sur la plateforme de ventes en ligne du Groupe diminuait, cette dernière pourrait devenir moins attractive pour d'autres marques partenaires et/ou d'autres consommateurs et pourrait ainsi engendrer une diminution de la croissance du nombre de clients et la perte de clients actifs, de trafic et de ventes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation ainsi que sur le chiffre d'affaires du Groupe.

4.2.5 Risques liés aux équipes de management, et au recrutement et au maintien d'employés expérimentés

Le succès de l'activité du Groupe dépend de la performance de certains dirigeants clés et le Groupe pourrait échouer à attirer, former, motiver et retenir un personnel qualifié et à maintenir des bonnes relations avec ses salariés.

Le succès du Groupe repose en partie sur l'expertise et l'implication de ses principaux collaborateurs et dirigeants, en particulier de ses fondateurs, Boris Saragaglia, Directeur Général, Paul Lorne, *Head Supply Chain*, et Jérémie Touchard, *Head Search Engine Management*. La perte de tout membre de la direction du Groupe pourrait affecter de manière significative et défavorable sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'affaires efficace et le Groupe pourrait être incapable de trouver des remplaçants adéquats.

4.3 Risques liés à la stratégie du Groupe

Les initiatives marketing du Groupe pourraient ne pas réussir ou ne pas être rentables

Le succès et la rentabilité du Groupe dépendent du trafic croissant sur ses sites Internet et ses applications mobiles, de la croissance du nombre de ses clients et de leur conversion en acheteurs réguliers sur sa plateforme et ce, pour un coût raisonnable. Le Groupe a réalisé et prévoit de continuer à réaliser des investissements importants pour l'acquisition de nouveaux visiteurs et leur conversion en acheteurs, y compris au moyen d'une stratégie marketing déployée dans de nombreux types de médias traditionnels.

Ces investissements incluent des dépenses importantes pour le marketing traditionnel, en particulier la publicité télévisée et la radio, qui pourrait néanmoins ne pas aboutir à l'acquisition de nouveaux clients dans des conditions de rentabilité satisfaisantes. Le Groupe effectue également beaucoup de marketing en ligne, tel que le marketing sur les moteurs de recherche, le marketing sur les réseaux sociaux et des partenariats avec des marques opérant sur Internet. Ces partenariats pourraient ne pas réussir à générer la quantité de trafic attendue et les visiteurs attirés sur la plateforme du Groupe par de telles campagnes pourraient ne pas effectuer le volume d'achats attendu.

En outre, le prix de ces initiatives marketing pourrait augmenter à l'avenir, notamment en raison de modifications des modèles économiques ou des médias utilisés. Le Groupe ne peut garantir que ses efforts de marketing lui permettront de développer la notoriété de sa marque, de favoriser la croissance du nombre de ses visiteurs ou d'augmenter ses ventes. Les ventes nettes générées par les nouveaux clients acquis grâce à ces démarches pourraient finalement ne pas couvrir le coût engagé pour les acquérir. Enfin, dans les marchés où le Groupe a atteint un certain niveau de pénétration tels que la France, l'acquisition de clients supplémentaires pourrait devenir plus difficile et plus coûteuse. Si les efforts de marketing du Groupe ne parvenaient pas à attirer un nombre suffisant de nouveaux visiteurs et à les convertir en acheteurs et ce, à un coût raisonnable, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Le Groupe considère que l'acquisition de nombreux visiteurs résulte du bouche-à-oreille et de recommandations émanant de clients existants. Le Groupe doit veiller à ce que les clients existants demeurent satisfaits de ses services afin de continuer à faire l'objet de ces recommandations.

Si les efforts du Groupe pour satisfaire ses clients existants n'aboutissaient pas, il pourrait ne pas être en mesure d'acquérir de nouveaux clients en nombre suffisant pour continuer à développer ses activités ou pourrait être conduit à engager des dépenses marketing beaucoup plus importantes pour acquérir de nouveaux clients, afin d'être en ligne avec ses objectifs ou ses résultats passés.

Une diminution significative de la croissance du nombre de nouveaux clients ou du nombre de visites ou du temps passé sur les sites Internet et les applications mobiles du Groupe par les clients existants aurait un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

4.4 Risques réglementaires et juridiques

4.4.1 Risques liés à la réglementation et son évolution

Des changements du traitement fiscal applicable aux sociétés exerçant leur activité dans le secteur du commerce électronique pourraient avoir un effet défavorable sur l'utilisation commerciale des sites Internet

En raison de la nature mondiale d'Internet, différents États ou pays étrangers pourraient tenter d'imposer à l'activité du Groupe une réglementation supplémentaire ou nouvelle, ou de prélever des taxes ou impôts supplémentaires ou nouveaux sur les ventes, résultats ou activités du Groupe. Les autorités fiscales étudient actuellement à l'échelle mondiale le traitement fiscal adapté aux entreprises exerçant leur activité dans le commerce électronique. Des réglementations nouvelles ou des modifications des réglementations existantes pourraient assujettir le Groupe ou assujettir ses clients à des taxes additionnelles sur les ventes, le revenu ou à d'autres taxes. Le Groupe ne peut pas prévoir l'effet de telles initiatives. Des impôts nouveaux ou des modifications des règles régissant les impôts existants et, en particulier, les impôts sur les ventes, la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes similaires pourraient augmenter le coût de l'activité de commerce électronique et baisser l'attractivité de la publicité et de la vente de produits sur Internet. Ils pourraient également engendrer des augmentations significatives des coûts internes nécessaires au traitement des données et à la collecte et au versement des impôts. Chacun de ces événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière et les résultats du Groupe.

4.4.2 Risques liés aux procédures et contentieux

Dans le cours normal de ses affaires, le Groupe peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales, notamment en matière de responsabilité civile, de propriété intellectuelle, fiscale ou industrielle. Dans le cadre de certaines de ces procédures, des réclamations pécuniaires d'un montant important pourraient être faites à l'encontre du Groupe et les provisions éventuelles correspondantes, que le Groupe serait amené à enregistrer dans ses comptes, pourraient se révéler insuffisantes.

Ainsi, à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait selon l'estimation du Groupe avoir, ou aurait récemment eu, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.4.3 Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe pourrait être accusé de violer les droits de propriété intellectuelle de tiers.

L'industrie du commerce en ligne, de même que l'industrie de la mode en général, se caractérise par une défense rigoureuse des droits de propriété intellectuelle. Le Groupe pourrait faire l'objet de poursuites affirmant qu'il a violé, détourné ou porté atteinte aux droits de propriété intellectuelle et à la technologie de tiers, y compris du fait de l'affichage, de la publicité, de la distribution ou de la vente de produits fournis par des tiers ou de la vente des produits de ses marques propriétaires qui auraient prétendument porté atteinte aux droits de tiers, tels que des marques, des dessins et modèles ou des droits d'auteur. Il pourrait aussi être exposé aux risques causés par de telles poursuites engagées à l'encontre de ses fournisseurs ou de ses prestataires de services externes. L'ensemble de ces poursuites pourraient porter sur les produits issus des marques propriétaires du Groupe offerts en magasins ou sur la marketplace, les produits issus des

marques partenaires du Groupe commercialisés sur la marketplace mais aussi sur la technologie développée par le Groupe (y compris les services pour compte de tiers).

Le Groupe a pu faire face par le passé et continue de faire face à des accusations régulières pour contrefaçon de produits commercialisés sur sa marketplace. Ces poursuites pourraient soulever des problématiques juridiques complexes, entraîner des retards ou des perturbations et accaparer le personnel technique et la direction du Groupe. Le Groupe pourrait supporter des frais importants afin de se défendre contre ces allégations et ce, sans garantie de succès.

De nombreuses parties adverses potentielles ont la capacité de mobiliser des ressources considérablement plus importantes pour faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle et se défendre face aux poursuites qui pourraient être engagées à leur encontre. De plus, à mesure que l'activité du Groupe s'étend et que le nombre de ses concurrents dans ses marchés augmente, les actions à son encontre pourraient augmenter tant en nombre qu'en importance. En cas de succès, le demandeur pourrait obtenir un jugement contre le Groupe le condamnant au paiement de dommages et intérêts importants ou l'empêchant d'exercer son activité comme il le faisait historiquement, ou comme il souhaiterait le faire à l'avenir. Le Groupe pourrait également être contraint de payer des redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle dont il a besoin pour exercer son activité. Ces droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas être disponibles ou ne pas l'être à des conditions commerciales acceptables. Dans ce cas, le Groupe pourrait être contraint de développer sa propre technologie, ce qui pourrait être coûteux et/ou ne pas aboutir.

4.5 Risques financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie grâce à ses ressources disponibles.

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance et ses investissements grâce aux flux d'exploitation dégagés par son activité et par des emprunts bancaires. Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était dans l'incapacité de faire face à ses futures échéances de prêts, la Société ralentirait ses efforts de développement commercial sur de nouveaux marchés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Le Groupe disposait au 31 décembre 2022 d'un montant de trésorerie disponible de 9 422 milliers euros et d'un montant de fonds propres de 34 077 milliers euros.

La dette financière brute de la Société au 31 décembre 2022 était de 24 308 milliers d'euros. Tous les covenants étaient respectés au 31 décembre 2022 ou ont fait l'objet d'une lettre de dispense de la banque.

A la date du Rapport de gestion la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.

5. FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES DE LA SOCIETE

5.1 Prise de participations et prise de contrôle

Les filiales et les sociétés contrôlées par Spartoo, au 31 décembre 2022, sont présentées à la section 1.2.

Conformément aux dispositions aux articles L. 233-6, al. 1 et L. 247-1, I, 1° du Code de commerce, nous vous informons que la Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, une participation de 40% dans la société LYSERA, dont le siège social est situé 12, rue Martel, 75010 Paris. La société n'a pris aucune autre participation de plus du cinquième, du dixième, du vingtième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers dans le capital ou des droits de vote d'aucune société ayant son siège social sur le territoire de la République française ou n'a pris le contrôle d'une telle société.

5.2 Participations croisées et actions d'autocontrôle

La Société n'a réalisé aucune des opérations visées à l'article R. 233-19, al. 2 du Code de commerce.

5.3 Liste des succursales de la Société

La Société ne compte aucune succursale.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

6.1 Composition de l'actionnariat - Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations qui ont été portées à notre connaissance en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 du même Code, nous vous indiquons ci-dessous, l'identité des actionnaires possédant plus 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales au 31 décembre 2022.

Actionnaires	Nb d'actions	%	Nb de droits de vote	%
Fondateurs	2 013 122	11,0%	2 013 122	11,1%
Highland	2 867 401	15,7%	2 867 401	15,8%
Endeavour	1 229 272	6,7%	1 229 272	6,8%
Sofina	2 414 318	13,2%	2 414 318	13,3%
Fips Tech Growth Secondary	945 026	5,2%	945 026	5,2%
DES Holdings V	1 410 396	7,7%	1 410 396	7,8%
Trocadero	1 035 909	5,7%	1 035 909	5,7%
Auto-détention (autodétention historique + contrat de liquidité)	89 455	0,5%		
Flottant	6 223 189	34,1%	6 223 189	34,3%
Total	18 228 088	100%	18 138 633	100%

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote.

6.2 Opérations effectuées par Spartoo sur ses propres actions

6.2.1 Bilan annuel de la mise en œuvre du programme de rachat

Conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2022 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à un programme de rachat d'actions. Cette délégation a une durée de 18 mois expirant le 2 novembre 2024.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société a été conférée aux fins de permettre :

- l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la pratique de marché admise par l'AMF en matière de contrat de liquidité sur actions, et/ou
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou entreprises qui lui sont liées, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations dans les conditions et conformément aux dispositions prévues par la loi et les règlements en vigueur, et/ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, ainsi que de réaliser toute opération de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ces filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur, et/ou
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, et/ou
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la 10ème résolution ci-dessous et dans les termes qui y sont indiqués, et/ou
- plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice écoulé, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec TP ICAP (EUROPE) SA, répondant à l'objectif d'animation de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement.

Conformément à l'article L. 225-11, alinéa 2, du Code de commerce, nous vous indiquons que la mise en œuvre du programme de rachat au cours de l'exercice écoulé a été réalisée selon les modalités suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 364 625 au cours moyen unitaire de 1.56€ pour un montant total de 568 743 € ;
- Nombre d'actions vendues : 337 701, au cours moyen unitaire de 1.59 € pour un montant total de 537 117 € ;
- Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité ;

- Réallocation : néant ;
- Frais de négociation : néant ;
- Nombre d'actions détenues au nom de la Société au 31/12/2022 : 63 005 (soit 0.35% du capital social), d'une valeur nominale de 0.02 € chacune, pour une valeur globale évaluée à 47 153 €, compte tenu du cours d'achat de 0.75 €.

6.2.2 Description du programme de rachat

Nous vous indiquons que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale annuelle mixte du 3 mai 2023 de renouveler, par anticipation, l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale du 3 mai 2022.

Cette nouvelle autorisation, annulerait et remplacerait pour la période restant à courir et les montants non utilisés, celle donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2022 dans sa neuvième résolution.

Cette nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation, permettrait à la Société de racheter ses propres actions (dans la limite de 10% ou de 5%, selon les cas, du capital) en vue de poursuivre les finalités suivantes :

- l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, et/ou
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou entreprises qui lui sont liées, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, et/ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, ainsi que de réaliser toute opération de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, et/ou
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, et/ou
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, et/ou
- plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 10% du nombre total d'actions en une ou plusieurs fois ;
- le nombre maximal des titres : sur la base du capital social actuel de la Société, un nombre théorique de 1 822 809 actions représentant 10% du capital ;
- le prix maximum d'achat serait fixé à 10 €, soit un montant maximum potentiel alloué au programme de 18 228 090 €.

Etant précisé que ce nombre maximal d'actions et le prix maximum d'achat seraient, le cas échéant, ajustés en cas d'opérations affectant le capital social de Spartoo.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023 de fixer à 18 mois à compter de l'Assemblée la durée de cette autorisation.

6.3 Evolution du titre Spartoo en bourse (Euronext Growth)

La Société est cotée sur Euronext Growth, depuis le 7 juillet 2021, sous le code mnémorique ALSPT - FR00140043Y1.

Au titre de l'exercice 2022, 7 446 799 titres Spartoo ont été échangés, ce qui représente un volume de capitaux échangés de 13 123 375 € et un taux de rotation du capital de 40,85 %.

Introduit au cours de 6,53 € le 7 juillet 2021, le titre Spartoo a connu en 2022, un cours au plus haut de 3.92€ (contre 6.58€ en 2021) et au plus bas de 0.60 (contre 3,82 € en 2021).

6.4 Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous vous informons qu'aucune opération n'a été réalisée par des personnes mentionnées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2022, figurent, conformément aux articles L.441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, dans le tableau ci-dessous :

Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu
(Tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nbre de factures concernées	26 556					2 517	1 833 488					
Montant total des factures concernées HT		2 536 428	332 835	181 737	258 830	3 309 830		1 404 087	195 285	94 032	448 000	2 141 504
% du montant total des achats HT de l'exercice		2,0%	0,3%	0,1%	0,2%	2,6%						
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice								1,12%	0,16%	0,07%	0,36%	1,70%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nbre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours						Délais contractuels : 1 à 90 jours Délais légaux : 60 jours					

7.2 Prêts interentreprises

Nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts mentionnés à l'article L. 511-6, 3 bis, al. 1 du Code monétaire et financier.

7.3 Contrôle des Commissaires aux comptes - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Nous vous indiquons qu'aucune convention visée par l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue et/ou autorisée au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux comptes vont maintenant vous donner lecture de leur rapport sur les comptes annuels et de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise



Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise qui rend compte :

- du choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale,
- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales,
- des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et de l'utilisation faite de ces délégations, telles que synthétisées dans un tableau récapitulatif.

La Société ayant fait le choix de se référer volontairement au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext (le "Code Middlenext"), ce rapport inclut également les informations requises par les recommandations du Code Middlenext que la Société a décidé d'adopter.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 mars 2023. Ce rapport sera présenté à l'Assemblée générale annuelle devant statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

1.1 Modalités d'exercice de la gouvernance

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et aux dispositions statutaires de la Société, le Conseil d'administration est compétent pour choisir les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Pour rappel, le Conseil d'administration de la Société a décidé lors de la réunion du 17 juin 2021 de ne pas dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société et de confier les fonctions de Président Directeur Général à M. Boris Saragaglia.

Il a été considéré que cette option en faveur de l'unicité des fonctions de président et de directeur général constitue un facteur efficace de gouvernance, compte tenu de l'organisation du groupe Spartoo.

1.2 La Direction Générale

1.2.1 Le Président Directeur Général

1.2.1.1 Les fonctions et pouvoirs du Président Directeur Général

Conformément à l'article 14.1 des statuts de la Société, lorsque la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions applicables au Directeur Général lui sont applicables.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, et conformément à l'article 11.2 des Statuts de la Société, Monsieur Boris Saragaglia organise et dirige également les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

1.2.1.2 Portait du Président Directeur Général

Monsieur Boris Saraglia

Président Directeur Général de la Société

Né le : 15 janvier 1982 à La Tronche (38)

Nationalité : Française

Adresse : 16 rue Henri Barbusse, 38000 Grenoble [Diplômé de l'Ecole des Mines Telecom Atlantique et d'HEC Paris, Monsieur Boris Saraglia a cofondé spartoo.com en 2006. Il est également à l'origine de la création, en 2000, du premier portail gratuit de soutien scolaire.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Mandats internes :

Directeur Général de la Société Fashion and Fashion ;

Gérant de la Société Toostores R1 et de la Société Too Online.

Mandat externe :

Président de la Société Baobab.

1.2.2 Les Directeurs Généraux Délégués

1.2.2.1 Les fonctions et pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués

Conformément à l'article 14.3 des statuts de la Société, le Conseil d'administration peut, sur proposition du Directeur Général, donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Directeur Général en qualité de Directeur Général Délégué. A cet effet, le Conseil d'administration fixe l'étendue et la durée des pouvoirs des Directeur Généraux Délégués.

Le Conseil d'Administration du 17 juin 2021 a désigné trois Directeurs Généraux Délégués, dont les portraits sont dressés à la section 1.2.2.2 ci-dessous, et qui disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représenter la Société dans ses rapports avec les tiers.

1.2.2.2 Portraits des Directeurs Généraux Délégués

Paul Lorne - Directeur Général Délégué et co-fondateur

Paul Lorne est un ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Nantes et titulaire d'un master d'HEC Paris. Il est co-fondateur et directeur général délégué de la société Spartoo. Il a également accédé aux fonctions de gérant de la société Toopost, créée en 2006 et spécialisée dans l'activité d'affrètement et de transport logistique. Il a été nommé représentant permanent de la société Toobrand.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Mandat interne :

Gérant de la Société TOOPOST.

Mandat externe :

Président de la Société LOXR.

Jean-François Clei - Directeur Général Délégué et Directeur de l'offre

Jean-François Clei est diplômé d'HEC Paris en 2000. Il a débuté sa carrière en tant qu'Analyste Stratégique chez Hachette Distribution Services (Inmedio), puis en tant que Directeur Administratif et Financier chez Discograph de 2003 à 2007. Entre 2007 et 2018, il exerce des postes de Financial Manager puis de Category Leader au sein de Amazon France, sur les catégories Produits Culturels et Chaussures. Il exerce également les fonctions de Sales Director chez PhoneAct en Tunisie de 2012 à 2014.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés : Néant.

Stéphane Bulliod - Directeur Général Délégué et Directeur général filiale logistique

En 1993, Stéphane Bulliod débute sa carrière au sein du Groupe IKEA en qualité de responsable de service. Cette expérience va lui permettre d'accéder au poste de Directeur de site qu'il occupera pendant cinq années au sein des sociétés Danzas et Exel. Ces expériences vont conduire Stéphane à intégrer Geodis au poste de Directeur multi-sites. Par la suite, il occupera pendant quatre ans les fonctions de Directeur des opérations chez Serned et Morin Logistic. Stéphane Bulliod a également créé une société spécialisée dans la propreté urbaine et la gestion des déchets à Sétif en Algérie. En 2014, fort de ces quinze années d'expertises techniques dans le secteur de la logistique, c'est tout naturellement que Stéphane Bulliod rejoint Spartoo en qualité de Directeur général filiale logistique.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Mandat interne :

Directeur Général de la Société TOOLOG.

Mandat externe :

Président de la société MATILOG.

Aymeric Moser - Directeur Général Délégué et Directeur Marketing

Aymeric Moser est diplômé de Montpellier Business School (anciennement ESC Montpellier). Il a débuté sa carrière en tant que Directeur de clientèle chez Advertising.com (groupe AOL), puis a rejoint Spartoo.com en 2008 en tant que responsable marketing. Il prend tour à tour les responsabilités des équipes Marketplace, communication, informatique, infographie et datascience, pour devenir directeur général délégué du groupe en 2022.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Mandat interne :

Néant

Mandat externe :

Néant

1.3 Le Conseil d'administration

1.3.1 Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration à la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est synthétisée dans le tableau figurant ci-après :

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés	Compétence
M. Boris Saraglia	Président Directeur Général	Nomination : Conseil d'administration du 17 juin 2021 (Président) Nomination : AG du 4 juin 2021 (administrateur) Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Masculin	40 ans	Française	Comité des risques (Président)	En cours : Mandats internes : Directeur Général de la Société Fashion and Fashion ; Gérant de la Société Toostores R1 et de la Société Too Online. Mandat externe : Président de la Société Baobab. Antérieurs : Néant.	Fondateur
M. Niels Court-Payen	Administrateur	Cooptation : Conseil d'administration du 17 juin 2021 Echéance du mandat : AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Masculin	62 ans	Française	Comité des nominations et des rémunérations	En cours : Niels représente A Plus Finance pour une dizaine de PME. Antérieurs Néant.	Expérience significative dans la finance d'entreprise
Sofina, représentée par M. Anthony Keusters	Administrateur	Nomination : AG du 4 juin 2021 Échéance du mandat : AG statuant sur les	Masculin	36	Belge	Comité d'audit Comité des risques	En cours : Administrateur indépendant des sociétés suivantes : - SPARTOO - Cleo ltd	Expérience dans le domaine de l'investissement des fusions acquisitions de la

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés	Compétence
		comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023					<ul style="list-style-type: none"> - Drylock Technologies - Lillydoo GmbH - Sofindev - SparkX Sportainment Group <p>Antérieurs : Néant.</p>	Finance d'entreprise, de la fiscalité
BIN, représentée par Mme Béatrice Lafon	Administrateur indépendante	<p>Cooptation : Conseil d'administration du</p> <p>Echéance du mandat : AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023</p>	Féminin	62 ans	Française	<p>Comité d'audit (Président)</p> <p>Comité des nominations et des rémunérations</p>	<p>En cours : Présidente du conseil d'administration : - CROSSTOWN Dough Ltd, - Comptoir Group Pic</p> <p>Administratrice indépendante des sociétés suivantes : - The Business Intelligence Network Ltd, - Maison Lafon Ltd, - SPARTOO - Hilding Ander Holding 3 AB</p> <p>Co fondatrice de la Société Origin Innovation Ltd</p> <p>Antérieurs : Administratrice de Penca Group, Orsay GmbH, Pimberly Ltd, Fashion Artists Ltd</p> <p>Présidente du conseil d'administration Wave Direct Ltd, Handbag Clinic Ltd</p>	Expérience significative dans les domaines de l'achat et du merchandising, de la stratégie et du développement
Mme Sylvie Colin	Administrateur indépendante	<p>Cooptation : Conseil d'administration du 17 juin 2021</p> <p>Echéance du mandat : AG statuant du les comptes de</p>	Féminin	57 ans	Française	<p>Comité d'audit</p> <p>Comité des nominations et des rémunérations (Président)</p>	<p>En cours : Administratrice indépendante de SPARTOO</p> <p>Antérieurs :</p>	Expérience dans le secteur du Retail

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés	Compétence
		l'exercice clos le 31 décembre 2023				Comité des risques	Membre du Conseil de Surveillance de Carré Blanc Directrice Générale de KENZO MODE	

1.3.2 Portraits des membres du Conseil d'administration

Monsieur Boris Saragaglia, Président Directeur Général

Se référer à la section 1.2.1.2 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Monsieur Niels Court-Payen, administrateur

Niels dispose de trente années d'expérience dans l'univers du Private Equity. Avant de fonder la société de gestion A Plus Finance, il a travaillé plus d'une quinzaine d'années pour le groupe Paribas. Au sein des équipes de Paribas Affaires Industrielles (PAI), Niels a été successivement Responsable d'opérations transnationales, Responsable d'investissements dans le secteur des Médias et chargé de montages MBO - LBO pour des PME. Depuis 1998, Niels est le président fondateur d'A plus Finance dont le total des actifs sous gestion atteint désormais plus de 1.000 M€. Homme clé des fonds de Private Equity, il a notamment créé des fonds de capital-transmission dédiés aux PME et développé un portefeuille de plus de 40 participations en Private Equity.

Sofina, représentée par Monsieur Anthony KEUSTERS, administrateur

Monsieur Anthony KEUSTERS est titulaire d'un Master en droit et d'un Master en fiscalité. Il a également fait des études dans le domaine de la finance.

Il a commencé sa carrière en qualité de fiscaliste chez Deloitte. Par la suite il a rejoint Sofina en qualité de Juriste Fiscaliste et désormais membre de l'équipe dédiée aux investissements.

BIN, représentée par Madame Béatrice Lafon, administratrice indépendante

Forte d'une expérience de plus de 35 ans dans le secteur de la vente au détail en Europe et aux États-Unis, Béatrice a exercé les fonctions de directrice générale de grands groupes au Royaume-Uni, en Europe et aux États-Unis.

Béatrice occupe désormais les fonctions de Présidente ou administratrice indépendante dans diverses sociétés et assiste en qualité de coach d'entreprise, les créateurs d'entreprise dans le développement de leur activité.

Madame Sylvie Colin, administratrice indépendante

Diplômée d'une Licence de Langues à la Sorbonne en 1985 et de l'école de commerce, ESCEM Tours, en 1988, Sylvie COLIN a accompagné la croissance de nombreuses marques de Mode, plus spécifiquement dans l'univers du Retail, sur des positionnements différents.

Tout d'abord, pendant 10 ans, dans des fonctions de Direction de Collection au sein du groupe ETAM, elle a intégré en 2001 le groupe CHANTELE dans une mission de Direction Produit et Communication. Elle a ensuite successivement pris en charge la Direction Générale des marques CAROLL entre 2007 et 2014, MAJE de 2014 à 2017 et a rejoint le groupe LVMH en tant que Directrice Générale de la Maison Kenzo, de mi 2017 à fin 2021. Elle a siégé au Conseil de Surveillance de Carré Blanc, pendant 5 ans et est administratrice indépendante de Spartoo depuis Juillet 2021.

1.3.3 Administrateurs indépendants

La Société dispose de 2 administrateurs indépendants, Madame Sylvie Colin et la société BIN représentée par Madame Béatrice Lafon, soit 40 % du nombre total d'administrateurs. Le Conseil d'administration considère en effet que ces dernières répondent depuis leurs nominations respectives à la recommandation n° 3 du Code Middledenext, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;

- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

1.3.4 Représentation équilibrée entre hommes et femmes

A la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration est composé de cinq administrateurs, dont deux femmes, Béatrice Lafon (en sa qualité de représentante permanente de la société BIN), et Sylvie Colin, soit 40% des administrateurs.

La Société respecte les règles de représentativité homme/femme au Conseil d'administration.

1.3.5 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil d'administration de la Société et chacun de ses comités se sont réunis aux jours et mois listés ci-après.

Date de réunion	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
Conseil d'administration		
3 février 2022	4/5	80%
18 février 2022	4/5	80%
17 mars 2022	4/5	80%
3 mai 2022	3/5	66,66 %
12 mai 2022	4/5	80%
13 juillet 2022	3/5	66,66%
29 septembre 2022	4/5	80%
17 novembre 2022	4/5	80%
Comité d'audit		
17 mars 2022	3/3	100%
29 septembre 2022	3/3	100%
Comité des nominations et des rémunérations		
9 février 2022	2/3	67%
Comité des risques		
17 mars 2022	3/3	100%

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 mars 2023, les administrateurs ont été invités, conformément aux recommandations du Code Middlenext, à se prononcer sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités, ainsi que sur la préparation de ses travaux.

1.4 Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'administration et la Direction Générale

Comme recommandé par le Code Middlenext, le Conseil d'administration veille à mettre en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts. Ainsi, conformément à l'article IV - Obligations de révélation du Règlement intérieur du Conseil d'administration :

"Chaque membre du Conseil a l'obligation de déclarer au Conseil :

- *dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente ;*
- *dans le mois suivant la clôture de l'exercice, dès lors qu'il est versé, dû ou à la charge d'une société contrôlée par la Société ou d'une société contrôlant celle-ci :*
 - *toute rémunération et avantage de toute nature, y compris sous forme d'attribution de titres de capital ou de créances, de titres donnant accès au capital ou d'options, versés ou restant à verser au titre de l'exercice clos,*
 - *le cas échéant, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels les composant ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis ;*
- *tout avantage de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, que ces avantages résultent ou non d'un contrat de travail ;*
- *tout régime de retraite supplémentaire souscrit par la Société à son profit ;*
- *tout mandat et fonction exercés dans toute société durant l'exercice ;*
- *au titre des cinq dernières années, tout mandat exercé en dehors du groupe contrôlé par la Société, toute condamnation pour fraude, toute incrimination et/ou sanction officielle et, notamment, tout empêchement d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou de surveillance d'un émetteur ; et*
- *toutes les données nécessaires à l'établissement par la Société de liste d'initiés."*

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, de conflits d'intérêts potentiels entre (i) la Société et les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, et (ii) les prestataires sollicités par les instances dirigeantes dans la préparation des décisions stratégiques et la direction générale de la Société.

1.5 Obligation de conservation relative aux attributions gratuites d'actions

Conformément à l'article L. 225-197-1, II., alinéa 4, du Code de commerce, les actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux sont soumises à une obligation de conservation au nominatif, pendant la durée de leur mandat, d'au moins 10% des actions attribuées gratuitement.

2. DÉCLARATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A la suite de l'admission aux négociations de ses actions sur Euronext Growth, la Société met en œuvre des principes de gouvernance conformes aux recommandations du Code Middlednext qu'elle a adoptées, dans la mesure notamment où ces recommandations sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Le Code Middlednext peut être consulté sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com).

Le Conseil d'administration du 16 mars 2023 a pris connaissance des recommandations et des éléments présentés dans la rubrique "Points de vigilance" du Code Middlednext.

Le tableau ci-dessous détaille l'avancement des réflexions de la Société quant à l'application des principes du Code Middlednext :

- la Société estime être en conformité avec les recommandations du code Middlednext figurant dans le tableau sous la rubrique "Adoptée" ;
- pour les points R5 et R8, la Société mènera une réflexion sur ces sujets lorsque ceux-ci se présenteront à elle.

Recommandations du code Middlednext	Adoptée	Non Adoptée
R 1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R 2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil	X	
R 4 : Information des membres du conseil	X	
R 5 : Formation des membres du conseil		X
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R 7 : Mise en place de comités	X	
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)		X
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 10 : Choix de chaque administrateur	X	
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil	X	
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X	
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R 14 : Relation avec les « actionnaires »	X	
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social ¹	X	
R 19 : Indemnités de départ	X	
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires ²	X	
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R 22 : Revue des points de vigilance	X	

¹ Outre leurs mandats sociaux, Monsieur SARAGAGLIA, Monsieur Lorne et Monsieur Moser disposent d'un contrat de travail. En raison de ses fonctions de direction, le contrat de travail de Monsieur SARAGAGLIA est toutefois suspendu.

² La Société n'a pas mis en place, au bénéfice des mandataires dirigeants, de régimes de retraites supplémentaires à prestations définies.

3. CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10% ET UNE SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE PAR LA SOCIÉTÉ AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Néant

4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 4 juin 2021	Utilisation de la délégation
13 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-132 à L. 225-134, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 230.000 euros Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	26 mois	Néant
12 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 22-10-52, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 290.000 euros Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	26 mois	Augmentation du capital social d'une somme totale de 72 727,26 euros par émission de 3 636 363 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,02 euro et correspondant à un montant total de 23 745 450,39 euros prime d'émission incluse – Augmentation décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 juin 2021 et constatée par le Président-Directeur général le 7 juillet 2021

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 4 juin 2021	Utilisation de la délégation
14 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 22-10-51 et L. 22-10-52, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : dans la limite de 20% du capital social par an Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	26 mois	Néant
16 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce.	Augmentation de capital : 50.000 euros	26 mois	Néant
17 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021	Fixation des limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la Société des délégations ou autorisations prévues aux résolutions 12 à 15	Augmentation de capital : 230.000 euros Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	Pas de limitation	cf. utilisation de la délégation consentie à la 12 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2021

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 3 mai 2022	Utilisation de la délégation
11 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2022	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L. 225-129-2, L. 22-10-51, L. 225-138, L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 90.910,89 euros Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	18 mois	Néant
12 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2022	Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce.	15% de l'émission initiale	18 mois	Néant
13 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2022	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration en vue de décider l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, conformément aux dispositions des articles L. 225-138, L. 225-129-2, L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	1.070.000 bons de souscription d'actions ordinaires dans la limite de 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	18 mois	Néant

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 3 mai 2022	Utilisation de la délégation
14 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2022	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.	1.070.000 actions ordinaires dans la limite de 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	38 mois	Attribution gratuite de 812.390 actions ordinaires décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 juillet 2022
15 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2022	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à instituer par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Augmentation de capital : 5% du capital social	18 mois	Augmentation du capital social d'une somme totale de 918,2 euros par émission de 45.910 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,02 euro et correspondant à un montant total de 89.524,50 euros prime d'émission incluse – Augmentation décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 février 2022 et constatée par le Président-Directeur général le 9 mai 2022

États financiers consolidés au 31 décembre 2022



Sommaire

Compte de résultat consolidé	54
Bilan consolidé	55
Tableau des flux de trésorerie	56
Tableau de variation de capitaux propres consolidés	57
Notes annexes aux états financiers consolidés	58
1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice	58
2. Principales méthodes comptables	58
3. Regroupement d'entreprises	63
4. Chiffre d'affaires	64
5. Information sectorielle	64
6. Achats consommés	65
7. Autres produits d'exploitation.....	65
8. Autres charges externes.....	65
9. Charges de personnel	65
10. Dotations aux amortissements et aux provisions	65
11. Résultat financier.....	66
12. Résultat exceptionnel	66
13. Impôt sur les bénéfices et impôt différé	66
14. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition.....	68
15. Immobilisations corporelles	69
16. Immobilisations financières	70
17. Stocks	70
18. Créances clients.....	70
19. Autres créances et comptes de régularisation	71
20. Disponibilités	71
21. Capitaux propres	71
22. Provisions.....	73
23. Emprunts et dettes financières	73
24. Dettes fournisseurs	74
25. Autres dettes et comptes de régularisation.....	75
26. Informations relatives au tableau des flux de trésorerie	75
27. Effectif	75
28. Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants.....	75
29. Transactions avec les parties liées	76
30. Engagements hors bilan.....	76
31. Honoraires des commissaires aux comptes	76
32. Événements postérieurs à la clôture.....	76
33. Sociétés consolidées.....	76

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2022	2021
Chiffre d'affaires	4 - 5	149 053	150 255
Achats consommés	6	(71 885)	(70 427)
Marge brute		77 168	79 829
Autres produits d'exploitation	7	4 554	3 761
Autres charges d'exploitation	8	(63 649)	(59 126)
Charges de personnel	9	(15 550)	(15 433)
Impôts et taxes		(785)	(960)
Dotations aux amortissements et provisions	10	(6 398)	(5 293)
Résultat d'exploitation avant dépréciation de l'écart d'acquisition		(4 661)	2 778
Dépréciation de l'écart d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après dépréciation de l'écart d'acquisition		(4 661)	2 778
Produits financiers		508	824
Charges financières		(825)	(511)
Résultat financier	11	(317)	314
Produits exceptionnels		635	127
Charges exceptionnelles		(206)	(1 769)
Résultat exceptionnel	12	428	(1 642)
Résultat des entreprises intégrées avant impôt		(4 550)	1 449
Produit (charge) d'impôt sur le résultat	13	(25)	74
Résultat net de l'ensemble consolidé		(4 575)	1 524
Dont :			
Résultat net - part du Groupe		(4 575)	1 524
Résultat net - part des minoritaires		-	-
Résultat par action (en euros)		(0,25)	0,09
Résultat dilué par action (en euros)		(0,25)	0,08

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	14	5 013	3 652
<i>Dont écarts d'acquisition</i>		3 719	2 284
Immobilisations corporelles	15	7 213	7 468
Immobilisations financières	16	541	509
Actif immobilisé		12 767	11 628
Stocks et encours	17	58 676	45 923
Créances clients	18	7 753	6 143
Autres créances et comptes de régularisation	19	11 338	9 000
Disponibilités	20	9 422	32 835
Actif circulant		87 189	93 902
TOTAL DEL'ACTIF		99 956	105 530
PASSIF			
Capitaux propres	21		
Capital		365	364
Prime d'émission		61 658	61 570
Réserves et résultat consolidés		(28 057)	(23 482)
Autres		111	(70)
Total des capitaux propres part groupe		34 077	38 382
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		34 077	38 382
Provisions pour risques et charges	22	1 257	1 655
Dettes			
Emprunts et dettes financières	23	24 308	24 172
Dettes fournisseurs	24	25 198	25 659
Autres dettes et comptes de régularisation	25	15 117	15 662
Total des dettes		64 623	65 493
TOTAL DU PASSIF		99 956	105 530

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(4 575)	1 524
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	26	2 506	2 277
- Variation des impôts différés	13	4	(74)
- Elimination du résultat de cession d'immobilisations	12	89	616
- Elimination du résultat latent de change sur comptes-courants & autres		-	61
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		(1 976)	4 402
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
- Stocks et encours	17	(13 631)	(10 700)
- Clients et comptes rattachés	18	(1 517)	713
- Autres créances	19	(2 170)	(1 653)
- Fournisseurs et comptes rattachés	24	(586)	2 627
- Autres dettes	25	(734)	1 438
- Créances et dettes d'impôt courant	19	(14)	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(20 629)	(3 172)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	26	(1 470)	(2 968)
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	3	(1 482)	-
Cessions d'immobilisations		-	1
Variation des autres immobilisations financières		7	(83)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(2 944)	(3 049)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Augmentation de capital		90	21 971
Augmentation d'emprunts	23	6 000	3 500
Remboursement d'emprunts	23	(6 181)	(5 560)
(Achat) / Vente d'actions propres		(32)	(192)
Variation nette des autres dettes financières	23	38	4
Trésorerie nette provenant des activités de financement		(86)	19 723
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		(23 658)	13 501
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		32 834	19 613
Effet de la variation des taux de change et autres éléments de réconciliation		246	(281)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		9 421	32 834
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	9 422	32 835
Découverts bancaires	23	(1)	(2)
Trésorerie nette à la clôture		9 421	32 834

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Nombre d'actions *</i>	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Actions propres	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2021	2 899 413	290	39 671	(25 287)	493	(117)	15 050
Division de la valeur nominale par 5 ...	14 497 065						-
Augmentation de capital à la suite de l'	3 636 363	73	21 899				21 971
Augmentation de capital	48 750	1	(1)	-	-	-	-
(Achat) / Vente d'actions propres		-	-	(8)	-	(192)	(200)
Variation de la réserve de conversion .		-	-	-	(253)	-	(253)
Changement de méthode		-	-	290	-	-	290
Résultat de l'exercice 2021		-	-	1 524	-	-	1 524
Au 31 décembre 2021	18 182 178	364	61 569	(23 481)	239	(309)	38 381
Augmentation de capital	45 910	1	89	-	-	-	90
(Achat) / Vente d'actions propres		-	-	-	-	(32)	(32)
Variation de la réserve de conversion .		-	-	-	212	-	212
Résultat de l'exercice 2022.....		-	-	(4 575)	-	-	(4 575)
Au 31 décembre 2022	18 228 088	365	61 658	(28 057)	452	(341)	34 076

* le nombre d'actions a été multiplié par 5 à la suite de la division par 5 du nominal lors de l'assemblée générale du 4 juin 2021

Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Informations générales

L'activité du Groupe s'exerce dans la fabrication, l'achat et la vente de chaussures, d'articles de maroquinerie, de prêt-à-porter et d'autres accessoires dans l'univers de la mode.

Le Groupe a développé sa plateforme de e-commerce sur laquelle il propose à des clients une large offre, plus de 10 000 marques, vendues directement, modèle achat-revente, ou vendues par des marchands partenaires, activité de place de marché (« *market place* »). Il réalise également des ventes en magasins (plus de trente points de vente à fin décembre 2022), ainsi que des ventes à des détaillants.

Le Groupe a mis au point une offre de services complémentaires pour les professionnels, e-commerçants ou détaillants, s'appuyant notamment sur sa plateforme technologique développée en interne. Elle propose notamment des solutions de transport, de logistique et d'accompagnement de e-commerçants souhaitant se développer et de magasins désirant se digitaliser.

Le Groupe exerce son activité en France et à l'international.

Spartoo est domiciliée en France. Son siège social est situé 16, rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE.

Faits significatifs de l'exercice

Afin de partager la valeur créée ensemble, Spartoo a ouvert son capital à ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'investir dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « Spartoo Team Alpha » composé d'actions Spartoo. L'opération, qui s'est déroulée en avril 2022, s'est traduite par une augmentation de capital de 90 milliers d'euros, à laquelle ont souscrits 13% des effectifs.

La Société n'ayant aucune relation d'affaires avec la Russie et l'Ukraine, elle ne subit aucune conséquence directe du conflit.

Par ailleurs, SPARTOO a pris une participation de 40% dans la société Lysera détenant la marque SAAJ PARIS, une marque française *digital native* à forte croissance, devant lui permettre d'accélérer son développement.

Le Groupe comprend SPARTOO S.A. et ses filiales (« le Groupe » ou « SPARTOO »). Les états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et comprennent les comptes de cette société et de ses filiales sur une période de 12 mois. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 16 mars 2023.

2. Principales méthodes comptables

2.1. Base de préparation des comptes

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

2.2. Préparation des états financiers et changement de méthode comptable

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euro le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en euros et arrondis ensuite au millier d'euro le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2021.

Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

2.3. Méthodes de consolidation et de conversion

Filiales et entreprises associées

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote attachés aux actions détenues par l'entreprise consolidante et par toutes les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive, sont pris en considération.

Les entreprises, dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises, dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable cesse.

Transactions réciproques

Les soldes bilantiels, les produits et les charges résultant des transactions réciproques sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Transactions en monnaie étrangère

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

La monnaie fonctionnelle de Spartoo et la monnaie de présentation des états financiers du Groupe sont l'euro.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation en euro selon les modalités suivantes :

- Les actifs et les passifs sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la clôture,
- Les charges et produits sont convertis en euro en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion.

2.4. Traitement des acquisitions

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiés sont évalués à leur juste valeur.

L'écart résiduel entre le prix d'acquisition des titres, augmenté des frais d'acquisition nets d'impôt, et la quote-part de capitaux propres réévalués constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit dans l'actif immobilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». S'il est négatif, il est inscrit dans une rubrique spécifique du passif.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation, limitée ou non.

La Direction Générale a jugé que les écarts d'acquisition du Groupe, affectés à Spartoo UK, à Fashion & Fashion et la société Lysera n'avaient pas de fin de vie identifiée, dès lors que ces sociétés exerçaient une activité dans un écosystème comparable à Spartoo. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il apparaît, lors d'un test de dépréciation, que la valeur actuelle du groupe d'actifs auxquels l'écart d'acquisition est affecté (en général une filiale) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour le montant de cette différence. La valeur actuelle est notamment appréciée à partir de la valorisation de sociétés exprimée en multiple de chiffre d'affaires et de transactions comparables.

Conformément à l'article 231-10 du Règl. ANC n°2020-01, l'évaluation des actifs et passifs à leur juste valeur peut être modifiée avant la fin de la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à la date d'acquisition, lorsque surviennent de nouveaux éléments qui permettent de mieux apprécier les valeurs d'entrée.

Au cas où un complément de prix doit être versé en fonction de réalisations futures, il est évalué dès l'acquisition avec les éléments prévisionnels dont dispose la société. S'il dépasse l'évaluation initiale, la différence est constatée en écart d'acquisition.

2.5. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que l'écart d'acquisition, comprennent essentiellement des droits au bail, ainsi que des logiciels, évalués à leur coût d'acquisition et des dépenses de construction de la plateforme technologique, qui sont amortis sur une durée de 3 ans.

L'activation de la production immobilisée concernant la plateforme technologique répond aux six critères énoncés par l'art. 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 en l'occurrence (i) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de la plateforme technologique en vue de sa mise en service, (ii) l'intention de l'achever et de l'utiliser, (iii) la capacité à l'utiliser, (iv) la façon dont cette plateforme générera des avantages économiques futurs, à savoir la nécessité pour la Société de revoir sans cesse la configuration de sa plateforme technologique pour répondre au mieux aux attentes de ses clients et pour poursuivre la croissance de son activité, (v) la disponibilité de ressources, tant techniques que financières, appropriées pour achever son développement et l'utiliser et (vi) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à cette plateforme technologique, à savoir le coût des prestations réalisées par des fournisseurs, ainsi que la valorisation des temps passés par les salariés.

2.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées initialement à leur coût d'acquisition et n'ont subi aucune réévaluation.

Aucun composant n'a été relevé au sein des sociétés composant le périmètre de consolidation.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- Agencements et aménagements 3 à 12 ans
- Divers matériels 2 à 7 ans

La valeur résiduelle est prise en compte, le cas échéant, dès lors qu'elle est significative.

Un contrat de location-financement est un contrat qui a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition constituent des contrats de location simple.

Le Groupe avait choisi de comptabiliser en consolidation les contrats de location-financement selon la méthode préférentielle prévue par le Règlement 99-02 à savoir :

- au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Le règlement ANC n° 2020-01 a rendu cette méthode obligatoire si bien qu'elle ne génère pas de changement de méthode.

Dans le cadre des opérations de cession-bail, le bail est considéré comme une location-financement lorsque le cédant conserve les risques et avantages résultant du bien loué et dans ce cas aucune cession n'est réputée avoir eu lieu en consolidation.

Le bail consécutif à l'opération de cession-bail réalisée par le Groupe est considéré comme une location financement et présenté dans les comptes consolidés selon la méthode préférentielle mentionnée ci-dessus.

2.7. Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8. Stocks

Les stocks de marchandises et de matières premières sont évalués au prix d'achat net selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Les produits et les encours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication sont prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous les coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks de matières premières sont dépréciés sur la base des perspectives d'utilisation : la Société évalue les stocks de matières premières devenus obsolètes ou excédentaires et les déprécie par différence entre le prix d'achat et la valeur de réalisation nette.

Les stocks de marchandises et de produits finis sont dépréciés selon l'ancienneté des produits : un taux de dépréciation est calculé par saison et par produit, sur la base des données réelles historiques.

2.9. Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les clients professionnels font l'objet d'analyses individuelles et sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances sur les clients particuliers sont dépréciées selon leur ancienneté et selon un taux de dépréciation calculé sur la base des données réelles historiques.

2.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue, ainsi que les placements très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif et avec une échéance à court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont dépréciées dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.11. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

Ces provisions incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision s'il est estimé que les points notifiés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de la position du Groupe dans le contentieux en cours l'opposant à l'Administration Fiscale.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

Provision pour engagements de retraite

La provision pour les engagements de retraite est constatée dans les comptes consolidés et fait l'objet d'un ajustement annuel.

Cette provision retient les critères suivants : l'âge, l'ancienneté à la date de la clôture de l'exercice et la probabilité d'ancienneté à l'âge de la retraite, les droits acquis résultant de la convention collective calculés sur la base du salaire mensuel moyen et des dispositions de la loi Fillon.

L'engagement est étalé uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond, conformément à la recommandation 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite modifiée le 5 novembre 2021.

A fin 2022, les paramètres retenus sont les suivants :

- âge de départ en retraite de 60 à 67 ans à l'initiative du salarié, afin d'intégrer les dispositions de la loi portant réforme des retraites (loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010)
- taux d'actualisation : 3,75% correspondant au taux IBOXX Corporates AA (0,98% en 2021)
- taux de revalorisation des salaires : 1,50% (1,50% en 2021)
- table de mortalité : INSEE 2022

Le calcul de l'engagement tient compte des charges sociales.

2.12. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisées à la valeur de remboursement.

2.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Modèle achat-revente sur la plateforme de e-commerce, ventes en magasins et aux détaillants

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de marchandises est reconnu au moment de la livraison des produits.

Modèle place de marché

Le Groupe met à disposition de marchands sa plateforme e-commerce, anime les ventes et gère la relation avec les clients - encaissement et service client -, mais n'assure pas la livraison des produits qui partent de l'entrepôt du marchand. Le Groupe agissant en tant qu'agent, le chiffre d'affaires généré correspond à la commission qu'il perçoit à ce titre.

Services aux tiers

Le chiffre d'affaires généré par les prestations de services est reconnu à l'achèvement de la prestation.

2.14. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'écart d'acquisition non déductible

fiscalement, ne donne pas lieu à la constatation d'impôt différé. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

2.15. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.16. Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué par ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action après dilution prend en compte la conversion de l'ensemble des bons de souscription en circulation.

L'effet sur le résultat dilué par action des options donnant droit à la souscription d'actions est calculé selon la méthode du placement théorique des fonds.

Si le résultat de l'exercice est une perte, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, conformément à l'avis OEC n°27 §3.

2.17. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition, les autres actifs incorporels et les provisions pour risques et charges. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

3. Regroupement d'entreprises

En juillet 2022, le Groupe a acquis 40% des actions de la société Lysera et de sa filiale détenue en totalité.

Les titres ont été acquis pour un montant de 1 000 milliers d'euros et concomitamment une augmentation de capital de 1 000 milliers d'euros a été souscrite par le Groupe en totalité, portant le pourcentage de détention à 40%, auquel il convient d'ajouter les frais d'acquisition de 64 milliers d'euros.

Ils représentent les actifs et passifs à valeur réelle :

Ecart d'acquisition	1 434
Immobilisations incorporelles	12
Immobilisations corporelles	37
Immobilisations financières	40
Stock net	254
Clients	58
Autres créances et comptes de régularisation	155
Disponibilités	583
Emprunts bancaires	(280)
Fournisseurs	(141)
Autres dettes	(88)
Prix d'acquisition des titres	2 065

Dans le tableau des flux de trésorerie, l'acquisition des actifs et passifs de Lysera et de sa filiale Andrea se traduit par un flux négatif de trésorerie d'un montant de 1 482 milliers d'euros se décomposant comme suit :

Prix d'acquisition des titres	2 065
- Trésorerie acquise lors de l'acquisition	(583)
Flux d'investissement dans le Tableau des Flux de Trésorerie	1 482

La contribution de ces deux sociétés dans le chiffre d'affaires s'élève à 485 milliers d'euros et dans le résultat d'exploitation à 26 milliers d'euros.

4. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Ventes de marchandises	121 302	121 819
Prestations de services	27 751	28 436
Chiffre d'affaires	149 053	150 255

Le chiffre d'affaires se ventile entre la France et l'export comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Ventes de marchandises		
France	63 432	61 714
Export	57 870	60 105
Prestations de services		
France	22 916	23 504
Export	4 835	4 932
Chiffre d'affaires	149 053	150 255

5. Information sectorielle

L'information sectorielle présentée ci-dessous est fondée sur la même segmentation que celle utilisée pour le reporting interne destiné à la direction générale pour lui permettre d'apprécier les performances passées et de prendre des décisions en matière d'allocation future des ressources.

Aussi, deux secteurs ont été définis : « B to C », regroupant la vente des marchandises et produits vendus directement aux consommateurs par différents canaux de distribution et « les services aux tiers » représentant essentiellement les services en matière de logistique et transport.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
B to C	132 417	132 734
Services aux tiers	16 636	17 521
Chiffre d'affaires	149 053	150 255

La ventilation du résultat d'exploitation et des actifs employés par secteurs n'est pas fournie en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

6. Achats consommés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Achats de marchandises	85 485	81 132
Variation de stock de marchandises	(13 599)	(10 706)
Achats consommés	71 885	70 427

7. Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Autres produits	778	627
Reprises provisions pour dépréciation des stocks *	2 716	2 221
Reprises provisions pour dépréciation des clients *	199	212
Reprises de provisions pour risques et charges *	550	365
Transferts de charges	312	336
Autres produits d'exploitation	4 554	3 761
<i>* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Amortissements et provisions" du TFT</i>	<i>3 464</i>	<i>2 798</i>

8. Autres charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Logistique et transport	27 186	27 315
Publicité	18 738	16 546
Locations immobilières et mobilières	3 995	2 947
Personnel intérimaire	1 816	1 388
Services bancaires	2 386	2 406
Diverses charges d'exploitation	9 529	8 523
Autres charges d'exploitation	63 649	59 126

Au cours du 1^{er} semestre 2022, le Groupe a investi 3,3 millions d'euros dans une campagne de publicité TV afin d'augmenter sa notoriété en France.

9. Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Salaires et appointements	11 667	11 468
Charges sociales	3 883	3 966
Charges de personnel	15 550	15 433

En 2021, le Groupe avait perçu des indemnités s'élevant à 137 milliers d'euros au titre de la mise en place de chômage partiel dans le cadre de la crise sanitaire. Elles étaient comptabilisées en réduction des charges de personnel.

10. Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Dotations aux amortissements	1 487	1 234
Dotations aux amort. location financement.....	393	496
Dotations aux provisions pour risques et charges ...	568	569
Dotations provision pour dépréciation de stocks	3 787	2 772
Dotations provisions pour dépréciation de créances	162	221
Dotations aux amortissements et provisions	6 398	5 293

11. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Produits financiers	332	391
Intérêts d'emprunts	(262)	(216)
Autres charges financières	(57)	(12)
Intérêts sur location financement	-	(0)
Résultat de change **	(494)	91
Provision actualisation engagements retraite*	165	60
Résultat financier	(317)	314
<i>* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Amortissements et provisions" du TFT</i>	<i>165</i>	<i>60</i>
<i>** dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Résultat de change" *</i>	<i>(281)</i>	<i>(91)</i>

12. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Valeur nette comptable des immobilisations cédées..	(89)	(624)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion ...	10	77
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ..	(104)	(1 344)
Reprise de provision couvrant des charges*	101	759
Reprise de provision non utilisée*	456	50
Dépréciation d'immobilisations*	(13)	(19)
Dotations aux provisions pour risques et charges* .	-	(541)
Transferts de charges	67	-
Résultat exceptionnel	428	(1 642)
<i>* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Amortissements et provisions" du TFT</i>	<i>544</i>	<i>248</i>

En 2022, le résultat exceptionnel comprend essentiellement des reprises de provision devenues sans objet pour un montant de 456 milliers d'euros.

En 2021, le résultat exceptionnel comprenait à hauteur de 1 101 milliers d'euros des charges, notamment honoraires et frais de communication, liées à l'opération d'introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® à Paris. Elles ont été comptabilisées en charges exceptionnelles au moment où les prestations ont été engagées/réalisées.

Pour une meilleure lisibilité du résultat exceptionnel, les reprises de provisions couvrant les charges pour un montant de 759 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été présentées en diminution des charges exceptionnelles.

Par ailleurs, la valeur nette comptable des immobilisations cédées comprenait à hauteur de 624 milliers d'euros l'effet de la fermeture d'un magasin début janvier 2021, qui était couverte par une reprise de provision d'égal montant.

13. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

13.1. Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Impôt courant	(21)	-
Impôt différé	(4)	74
Charge (Produit) d'impôt courant et différé	(25)	74

13.2. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Différences temporaires		
Provisions	46	50
Frais acquisition s/ titres	(294)	(241)
Ecart de conversion passif	9	12
Location financement	(110)	(208)
Provision engagement de retraite	72	115
Impôt différé net actif (passif)	(277)	(272)

La variation des impôts différés nets au bilan se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
A l'ouverture	(272)	(250)
Changement de méthode imputé s/ capitaux propres	-	(97)
Produit (charge) d'impôt différé	(4)	74
A la clôture	(277)	(272)

A compter du 1^{er} janvier 2008, la société Spartoo a opté pour une durée de 5 ans pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223 A du CGI. Le périmètre d'intégration fiscale comprend toutes les sociétés françaises depuis le 1^{er} janvier 2011. Le régime est renouvelé à la fin de chaque période quinquennale.

Par mesure de prudence, aucun actif d'impôt relatif aux déficits reportables n'a été constaté.

Le montant du déficit d'ensemble restant à reporter au 31 décembre 2022 s'élève à 40 655 milliers d'euros (incluant les déficits de Spartoo UK), dont l'antériorité est présentée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022
Avant 2019	18 373
2019	14 077
2020	4 669
2021	(122)
2022	3 658
Total des déficits reportables.....	40 655

13.3. Analyse du taux effectif d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Résultat avant impôt	(4 550)	1 449
Taux d'impôt	<u>25,00%</u>	<u>26,50%</u>
Impôt théorique	1 137	(384)
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	470
Déficit de l'exercice non reconnu	(1 193)	(60)
Variation du taux d'impôt	3	7
Suramortissement	30	42
Différences permanentes	(2)	(2)
Impôt comptabilisé	(25)	74

14. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

La valeur brute, les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont détaillés dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Plateforme technologique	Logiciels	Autres immo. incorporelles	Ecart d'acquisition	Total immo. incorporelles
Valeurs brutes au 1/1/2021.....	2 214	629	1 453	4 813	9 108
Acquisitions	295	95	-	-	390
Cession - Mise au rebut	-	-	(500)	-	(500)
Valeurs brutes au 31/12/2021 ...	2 509	725	953	4 813	8 999
Acquisitions	307	30	-	-	336
Entrée de périmètre.....	-	15	7	1 434	1 457
Cession - Mise au rebut	-	(70)	-	-	(70)
Valeurs brutes au 31/12/2022 ...	2 816	700	960	6 247	10 722
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>		97			
Amort. & dépréc. au 1/1/2021	1 767	473	732	2 528	5 501
Dotations aux amortissements	191	97	58	-	346
Reprise dépréciation	-	-	(500)	-	(500)
Amort. & dépréc. au 31/12/21	1 958	570	290	2 528	5 347
Dotations aux amortissements	259	89	58	-	406
Reprise dépréciation	-	(54)	-	-	(54)
Entrée de périmètre.....	-	10	-	-	10
Amort. & dépréc. au 31/12/2022	2 218	614	348	2 528	5 709
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>		97			
Valeurs nettes au 1/1/2021	446	156	720	2 284	3 607
Valeurs nettes au 31/12/2021	550	155	662	2 284	3 652
Valeurs nettes au 31/12/2022	598	85	611	3 719	5 013

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition étaient amortis sur 10 ans jusqu'au 31 décembre 2015. Dès lors que la Direction a jugé que leur durée de vie n'était pas limitée, l'amortissement a cessé à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux principes retenus par le Groupe au §2.4.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.4.

La valeur actuelle est calculée selon un multiple de chiffre d'affaires, multiple variant en fonction de la croissance du chiffre d'affaires sur 3 ans et du taux d'EBITDA calculé par rapport au chiffre d'affaires. Par ailleurs, la Société s'assure que ce multiple reste pertinent et prudent en se référant à des valeurs de sociétés de e-commerce comparables, ayant fait l'objet de transactions récentes sur le marché ou cotées en bourse.

Ce test de dépréciation a conclu à ne constater aucune dépréciation complémentaire au 31 décembre 2022. En effet, il a été réalisé avec un taux de croissance sur le chiffre d'affaires positif pour Spartoo UK et négatif pour Fashion and Fashion et un taux d'EBITDA négatif pour Spartoo UK et compris entre 0% et à 5% pour Fashion and Fashion.

Une dépréciation serait nécessaire si le taux d'EBITDA devenait inférieur à -5%, combiné avec une baisse du chiffre d'affaires.

15. Immobilisations corporelles

La valeur brute, les amortissements et dépréciations sont détaillés dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel	Agencements	Matériel de bureau	Autres immo. corporelles	Total immo. corporelles
Valeurs brutes au 1/1/2021.....	3 478	6 913	1 187	960	12 539
Acquisitions	309	1 933	140	252	2 634
Cessions	(47)	(155)	(12)	-	(214)
Reclassements	668	-	-	(668)	-
Variation de change	1	-	2	-	3
Valeurs brutes au 31/12/2021	4 408	8 692	1 318	544	14 962
Acquisitions	585	574	18	69	1 246
Cessions	(8)	(147)	(56)	(50)	(261)
Reclassements	6	198	-	(204)	-
Entrée de périmètre	22	20	11	-	53
Variation de change	(0)	-	(2)	-	(2)
Valeurs brutes au 31/12/2022	5 013	9 337	1 290	358	15 998
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>2 694</i>	<i>1 299</i>	<i>99</i>	<i>-</i>	<i>4 092</i>
Amort. & dépréc. au 1/1/2021	2 524	2 557	1 022	219	6 321
Dotations aux amortissements	532	717	113	39	1 402
Dépréciation	-	(143)	-	-	(143)
Diminution des amortissements.....	(25)	(54)	(10)	-	(89)
Reclassements	2	15	(14)	-	2
Amort. & dépréc. au 31/12/2021	3 033	3 092	1 110	258	7 494
Dotations aux amortissements	505	834	59	91	1 488
Dépréciation	-	(24)	-	-	(24)
Diminution des amortissements.....	(8)	(81)	(49)	(50)	(187)
Entrée de périmètre	5	3	8	-	16
Reclassements	(0)	-	(2)	-	(2)
Amort. & dépréc. au 31/12/2022	3 536	3 824	1 126	298	8 784
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>2 694</i>	<i>823</i>	<i>99</i>	<i>-</i>	<i>3 616</i>
Valeurs nettes au 1/1/2021	954	4 357	166	741	6 218
Valeurs nettes au 31/12/2021	1 375	5 600	208	286	7 468
Valeurs nettes au 31/12/2022	1 477	5 513	164	60	7 214

Exercice 2022

Les augmentations des immobilisations corporelles comprennent essentiellement des acquisitions d'agencements et autres immobilisations corporelles pour l'entrepôt de 959 milliers d'euros et des acquisitions d'agencements et matériel divers.

Les diminutions des immobilisations corporelles correspondent principalement à la mise au rebut des installations générales et matériel.

Exercice 2021

Les augmentations des immobilisations corporelles comprenaient essentiellement des acquisitions d'agencements et autres immobilisations corporelles destinées à accroître les capacités de stockage de l'entrepôt pour 1 634 milliers d'euros et des acquisitions d'agencements et matériel divers.

Les diminutions des immobilisations corporelles correspondaient principalement à la mise au rebut des installations générales et matériel d'un magasin fermé début janvier 2021.

16. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent essentiellement des dépôts et cautionnements pour un montant de 523 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (459 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

Les titres de participation de TOOANDRE demeurent au bilan de SPARTOO jusqu'à la liquidation de la société pour une valeur nette comptable nulle.

La variation des immobilisations financières en 2021 et 2022 se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Montant au 1 ^{er} janvier	508	426
Variation de l'exercice	(8)	83
Entrée de périmètre	40	-
Montant au 31 décembre	541	508

17. Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2021		
	Coût	Dépréc.	Net	Coût	Dépréc.	Net
Matières premières	1 111	(274)	837	954	(230)	724
Produits finis	5 194	(481)	4 713	2 955	(241)	2 714
Marchandises	56 250	(3 123)	53 127	44 829	(2 344)	42 485
Total	62 555	(3 878)	58 676	48 738	(2 815)	45 923

La variation de la valeur brute des stocks en 2021 et 2022 se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Montant brut au 1 ^{er} janvier	48 738	37 970
Variation de l'exercice	13 631	10 700
Variation de change	(69)	68
Entrée de périmètre	254	-
Montant brut au 31 décembre	62 555	48 738

La dépréciation a évolué comme suit en 2021 et 2022 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Dépréciation au 1 ^{er} janvier	(2 815)	(2 260)
Dotations	(3 787)	(2 772)
Reprise	2 716	2 221
Variation de change	8	(3)
Dépréciation au 31 décembre	(3 878)	(2 815)

18. Créances clients

Les créances clients se présentent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Valeur nominale	7 961	6 387
Dépréciation	(208)	(244)
Créances clients nettes	7 753	6 143

La variation de la valeur brute des créances clients en 2021 et 2022 se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Montant brut au 1 ^{er} janvier	6 387	7 146
Variation de l'exercice	1 517	(713)
Variation de change	(2)	(46)
Variation de périmètre	58	-
Montant brut au 31 décembre	7 961	6 387

La ventilation par date d'échéance des créances clients est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Créances non échues	6 279	4 695
Créances échues depuis moins de 3 mois	1 516	1 482
Créances échues depuis plus de 3 mois	165	210
Total des créances clients	7 961	6 387

La dépréciation a évolué comme suit en 2021 et 2022 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Dépréciation au 1 ^{er} janvier	(244)	(235)
Dotations	(160)	(131)
Reprise	197	122
Dépréciation au 31 décembre	(207)	(244)

19. Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Rabais et ristournes à recevoir	2 079	1 444
Créances fiscales	3 058	2 224
Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi ..	-	497
Crédit d'Impôt courant	105	-
Autres créances d'exploitation	551	802
Compte-courant TOOANDRE	7 979	7 979
Dépréciation du compte-courant TOOANDRE ...	(7 979)	(7 979)
Charges constatées d'avance	5 173	3 942
Ecart de conversion actif	372	91
Autres créances et comptes de régularisation ..	11 338	9 000

Toutes les créances sont dues à moins d'un an.

La variation de la valeur brute des autres créances et comptes de régularisation en 2021 et 2022 se décompose de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Montant au 1 ^{er} janvier	9 000	7 341
Variation de l'exercice	2 185	1 653
Variation de change	(2)	6
Entrée de périmètre	155	-
Montant au 31 décembre	11 338	9 000

20. Disponibilités

Les disponibilités sont composées exclusivement de comptes bancaires.

21. Capitaux propres

Le capital social est composé de 18 228 088 actions ayant une valeur nominale de 0,02 euro, le nominal ayant été divisé par 5 lors de l'assemblée générale du 4 juin 2021. Elles appartiennent toutes à la catégorie des actions ordinaires.

Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

La société a émis des BSPCE ouvrant droit à la souscription d'actions de catégorie O, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2021	Mouvements au cours de la période (nombre de BSPCE)		Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2022	Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2022 *
	Nombre de BSPCE attribués à l'origine	Prix d'exercice (en euros)	Date limite d'exercice		Attribués	Annulés		
BSPCE-2009 **	11 150	9,06	24/09/2025	11 150	-	-	11 150	557 500
BCE 1	24 790	15,02	24/09/2025	24 790	-	-	24 790	123 950
BCE 2	94 877	15,02	24/09/2025	94 877	-	-	94 877	474 385
BSPCE-2012-1	17 000	29,14	24/09/2025	17 000	-	-	17 000	85 000
BSPCE 2012-2	12 500	31,54	24/09/2025	12 500	-	-	12 500	62 500
BSPCE 2013	12 055	30,00	24/09/2025	12 055	-	-	12 055	60 275
BSPCE-2015	108 778	39,42	24/09/2025	108 778	-	-	108 778	543 890
BSPCE-2015	16 090	30,00	24/09/2025	16 090	-	-	16 090	80 450
Total	297 240			297 240	-	-	297 240	1 987 950

* Chaque BSPCE donne droit à l'acquisition de 5 actions ordinaires à l'exception des BSPCE de 2009 qui donnent droit à 50 actions ordinaires (voir point ci-dessous).

** Le nombre a été multiplié par 10 au moment où la valeur nominale des actions était passé de 1€ à 0,1€

Tant que le bon de souscription n'est pas exercé, aucune écriture n'est enregistrée dans les comptes. Lors de l'exercice du bon de souscription, l'augmentation est comptabilisée comme une augmentation de capital en numéraire, la prime d'émission étant égale à la différence entre les sommes versées par les salariés et le montant de l'augmentation de capital.

Plans d'attribution gratuite d'actions

Les plans d'attribution gratuite d'actions présentent les caractéristiques suivantes :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2021	Mouvements au cours de l'exercice		Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2022
	Nombre d'actions attribuées	Période acquisition + période conservation	Date de livraison des actions du plan		Livrées	Annulées	
2021	25 475	3 + 0	06/05/2024	124 875	-	(10 000)	114 875
2022	812 390	4 + 0	13/07/2026	-	812 390	-	812 390
Total	837 865			124 875	812 390	(10 000)	927 265

* Après division du nominal par 5 décidée par l'assemblée générale du 4 juin 2021

Actions propres

Le Groupe a racheté 5 290 actions propres pour un montant de 117 milliers d'euros dans le cadre de la mise en place du FCPE. Elles figurent en réduction des capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 3 mai 2022 a autorisé le Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société représentant jusqu'à 5% du capital social de la société à un prix maximum de 10 euros. Ce programme a une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, soit jusqu'au 3 novembre 2023. Cette autorisation annule et remplace celle donnée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 4 juin 2021.

Les objectifs de ce programme sont par ordre décroissant :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ;
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions et d'attribution gratuite d'actions,
- ainsi que tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de ce programme, Spartoo a conclu avec un établissement financier un mandat conforme à la Charte de Déontologie reconnue par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) en vue de favoriser la liquidité des transactions sur les actions Spartoo pour un montant de 250 milliers d’euros.

Au 31 décembre 2022, Spartoo détenait 63 005 actions valorisées au cours moyen de 0,666 euro et comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour un montant de 42 milliers d’euros. Le solde de la trésorerie affectée à l’achat d’actions propres s’élevait à 18 milliers d’euros et figurait dans les immobilisations financières.

Les moins-values réalisées sur la cession des actions propres au cours de l’exercice 2022 se sont élevées à 177 milliers d’euros et ont été comptabilisées en diminution des capitaux propres. De la même façon, la provision pour dépréciation constatée dans les comptes individuels pour un montant de 5 milliers d’euros a été éliminée dans les comptes consolidés.

22. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Provisions pour risques	Prov. engagement retraite	Provision pour perte de change	Total des provisions
Au 1er janvier 2021	508	922	-	1 430
Changement de méthode	-	(387)	-	(387)
Dotation aux provisions	1 085	25	91	1 202
Reprise de provisions	(488)	(14)	-	(502)
Reprise non utilisée	-	(88)	-	(88)
Au 31 décembre 2021	1 106	458	91	1 655
Dotation aux provisions	548	21	372	941
Reprise de provisions	(602)	-	(91)	(693)
Reprise non utilisée	(456)	(191)	-	(647)
Au 31 décembre 2022	596	289	372	1 256

Au 31 décembre 2022, les provisions pour risques comprennent (i) la provision pour points de fidélité d’un montant de 548 milliers d’euros et (ii) une provision pour divers autres litiges pour un montant de 48 milliers d’euros.

Au 31 décembre 2021, les provisions pour risques comprenaient (i) la provision pour points de fidélité d’un montant de 524 milliers d’euros et (ii) une provision pour divers autres litiges pour un montant de 582 milliers d’euros.

23. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	24 258	24 159
Découverts bancaires	1	2
Compte-courant associés	1	-
Intérêts courus	48	11
Emprunts et dettes financières	24 308	24 172

Début avril 2020, la société SPARTOO a bénéficié de Prêts Garantis par l’Etat d’un montant de 13 millions d’euros répartis entre ses différents établissements bancaires. Elle a opté pour un amortissement de ces prêts sur 5 ans, sans franchise. Le remboursement de l’exercice 2022 s’élève à 2 573 milliers d’euros.

Les autres emprunts d’un montant de 15 536 milliers d’euros financent les investissements. Ils portent intérêt à taux fixe variant de 0,40% à 2,15% et sont émis en euros, éliminant ainsi tout risque de sensibilité et de change.

La variation des dettes financières au cours de 2021 et 2022 se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Au 1 ^{er} janvier	24 172	26 227
Souscription d'emprunts	6 000	3 500
Remboursement d'emprunts	(6 181)	(5 560)
Remboursement de location financement	-	(1)
Entrée de périmètre	280	-
Variation des autres dettes financières	38	5
Au 31 décembre	24 308	24 172

La ventilation des dettes financières se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2022			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	24 258	6 539	16 223	1 495
Découverts bancaires	1	1	-	-
Compte-courant associés	1	1	-	-
Intérêts courus	48	48	-	-
Emprunts et dettes financières	24 308	6 590	16 223	1 495

Cet échéancier comprend le remboursement du PGE à hauteur de 2 643 milliers d'euros pour l'échéance à moins d'un an et 6 079 milliers d'euros pour les échéances comprises entre un et cinq ans.

La société SPARTOO doit respecter des ratios au titre de certains emprunts qui sont en cours de remboursement :

- Engagement de maintenir les fonds propres à un niveau minimum de 15 millions d'euros et de maintenir le rapport « dettes financières nettes consolidées / situation nette comptable consolidée » inférieur à 60% : il concerne des prêts dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élevait à 891 milliers d'euros ;
- Engagement de maintenir les fonds propres à un niveau minimum de 15 millions d'euros, de maintenir le rapport « dettes financières nettes consolidées / situation nette comptable consolidée » inférieur à 60% et le ratio « dettes financières nettes / EBITDA » à un niveau inférieur à 3 : il concerne des prêts dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élevait à 2 666 milliers d'euros.

L'EBITDA du groupe a temporairement diminué, ne permettant pas de respecter au 31 décembre 2022 l'une des conditions financières (covenants) de 3 emprunts financiers d'un montant de capital restant dû total au 31 décembre 2022 de 2 666 milliers d'euros. La société a reçu de la banque une lettre (« waiver ») du 8 mars 2023 précisant la non activation de la clause d'éligibilité de ces 3 prêts.

24. Dettes fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs a une échéance inférieure à un an.

La variation des fournisseurs et comptes rattachés en 2021 et 2022 se décompose ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Montant au 1 ^{er} janvier	25 659	23 001
Variation de l'exercice	(586)	2 627
Variation de change	(16)	31
Entrée de périmètre	141	-
Montant au 31 décembre	25 198	25 659

25. Autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Dettes sociales et fiscales	6 943	7 180
Avoirs à établir	2 804	2 630
Dettes sur immobilisations	196	83
A reverser aux partenaires de <i>Market Place</i> ⁽¹⁾ ..	3 974	4 553
Autres dettes d'exploitation	84	122
Produits constatés d'avance	805	776
Ecart de conversion passif	35	46
Impôt différé	277	272
Autres dettes et comptes de régularisation	15 117	15 662

(1) solde des encaissements reçus dans le cadre de l'activité « *Market Place* » à reverser aux partenaires (voir note 2.13)

La variation des autres dettes et comptes de régularisation en 2021 et 2022 se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Montant au 1 ^{er} janvier	15 662	14 119
Variation de l'exercice des autres dettes	(734)	1 438
Variation des fournisseurs d'immobilisations	113	57
Variation de l'impôt différé	4	(74)
Changement de méthode (impôt différé)	-	97
Variation de change	(16)	26
Entrée de périmètre	88	-
Montant au 31 décembre	15 117	15 662

26. Informations relatives au tableau des flux de trésorerie

Les amortissements et provisions constituent des flux du compte de résultat qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie et qu'il convient de neutraliser :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021	<i>Notes</i>
Dotations amortis. & provisions exploitation	6 398	5 293	10
Reprises provisions exploitation	(3 464)	(2 798)	7
Provision actualisation engagements retraite	(165)	(60)	11
Dot. / Repr. provisions financières	281	91	11
Dot. / Repr. provisions exceptionnelles	(544)	(248)	12
Amortissements et provisions	2 506	2 278	

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021	<i>Notes</i>
Acquisition immobilisations incorporelles	(336)	(390)	14
Acquisition immobilisations corporelles	(1 246)	(2 634)	15
Variation des fournisseurs d'immobilisations	113	57	25
Acquisition immo. incorporelles et corporelles.....	(1 470)	(2 968)	

27. Effectif

Au 31 décembre 2022, il s'élève à 401 personnes, dont 11 personnes pour Lysera et Andrea (385 personnes au 31 décembre 2021).

28. Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants

La rémunération des organes de direction s'est élevée à 644 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022.

Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

29. Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction avec les parties liées, dont la définition est précisée par l'article R 123-199-1 du Code de commerce, sachant qu'une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à SPARTOO, société qui prépare les comptes consolidés. En l'occurrence, les personnes visées sont les principaux dirigeants qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de SPARTOO, directement ou indirectement, y compris ses administrateurs.

30. Engagements hors bilan

	2022	2021
Engagements reçus		
Garantie liée au Prêt Garanti par l'Etat	12 654	12 654
Crédits documentaires	-	-
Cautions, avals	128	128
Garanties à première demande	739	841
Engagements donnés		
Nantissement de comptes bancaires	550	550

31. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 215 milliers d'euros et se décompose comme suit pour chacun des commissaires aux comptes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	KPMG	AGILI (3F)	B2A
Honoraires afférents à la certification des comptes	116	90	9
Honoraires afférents aux autres services	-	-	-

32. Evénements postérieurs à la clôture

La société a gagné en première instance la procédure judiciaire à l'encontre de la société Nike European Operations Netherland sur le motif d'entente anti-concurrentielle. La société Nike European Operations Netherland a été condamnée à verser la somme de 2,5 millions d'euros à Spartoo SA. La société Nike European Operations Netherland peut faire appel de ce jugement pendant un délai d'un mois à compter de la notification qui a eu lieu courant mars 2023.

33. Sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation en mentionnant la durée des deux exercices présentés.

La société consolidante est la société SPARTOO S.A.

Toutes les sociétés sont détenues à 100% et sont consolidées par intégration globale, à l'exception des sociétés Lysera et Andrea, contrôlées conjointement et consolidées par intégration proportionnelle.

Société	Adresse	N° Siren	Durée exercice 2022	Durée exercice 2021
Spartoo SA	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	489895821	12 mois	12 mois
Fashion & fashion	88, avenue des Ternes 75017 PARIS	479056079	12 mois	12 mois
TooPost	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	493520043	12 mois	12 mois
TooLog	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	808588917	12 mois	12 mois
TooStores 1	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	812533545	12 mois	12 mois
TooOnline	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	814256533	12 mois	12 mois
TooBrands	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	830161394	12 mois	12 mois
TooAff	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	913649372	7,5 mois	-
TooAI	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	912628096	9 mois	-
Lysera	51 rue du commandant Rolland 93350 LA BOURGET	824798904	4 mois	-
Andrea	51 rue du commandant Rolland 93350 LA BOURGET	903241594	4 mois	-
Spartoo UK	Euro House - 1394 High Road - LONDON N20 9YZ	-	12 mois	12 mois
Spartoo China International Trading (Shanghai)	603-A05 West Part of Building, No.29 Jiatai Road SHANGHAI Pilot Free Trade Zone	-	12 mois	12 mois

Les sociétés TooAff et TooAI ont été créées au cours du 1^{er} semestre 2022.

Comptes sociaux au 31 décembre 2022



SPARTOO SA

BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2022

(en euros)

ACTIF	Notes	Valeur brute	Amort. Provisions	Montant Net 31-12-2022	Montant Net 31-12-2021
Immobilisations incorporelles					
Concessions, licences, marques		126 912	126 619	293	32 723
Fonds commercial		500 000		500 000	500 000
Autres immobilisations incorporelles		3 307 363	2 319 986	987 377	989 146
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels		1 211 142	402 793	808 349	749 829
Autres immobilisations corporelles		6 363 679	2 681 173	3 682 506	4 080 844
Immobilisations financières					
Autres participations		11 943 165	7 620 472	4 322 693	2 237 928
Créances rattachées à des participations		4 254 755	765 914	3 488 841	2 921 913
Autres immobilisations financières		424 799	5 192	419 607	590 883
Actif immobilisé	4/5	28 131 815	13 922 149	14 209 666	12 103 266
Stocks et en cours		51 476 269	2 908 876	48 567 393	40 291 198
Créances clients et comptes rattachés		8 208 463	125 498	8 082 965	5 826 264
Autres créances		42 613 109	26 290 363	16 322 746	13 130 745
Actions propres		117 438		117 438	117 438
Disponibilités		5 649 448		5 649 448	28 540 006
Actif circulant	5	108 064 727	29 324 737	78 739 990	87 905 651
Compte de régularisation	6	5 126 050		5 126 050	3 853 216
Total de l'actif		141 322 592	43 246 886	98 075 706	103 862 133
PASSIF	Notes			31-12-2022	31-12-2021
Capital	7-1			364 562	363 644
Primes d'émission				61 658 178	61 569 572
Report à nouveau				-19 966 256	-20 365 517
Résultat de l'exercice				-6 928 896	399 261
Provisions réglementées				1 175 388	909 993
Capitaux propres				36 302 976	42 876 953
Provisions pour risques et charges	7-2			892 403	1 143 136
Emprunts auprès des établissements de crédit	8			24 027 910	24 171 144
Autres emprunts et dettes financières	8			1 035 000	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8			23 172 972	22 438 537
Dettes fiscales et sociales	8			4 849 036	5 376 596
Avances et acomptes reçus	8			158 700	171 156
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	8			76 106	59 640
Autres dettes	8			6 720 535	6 803 723
Compte de régularisation	6			840 068	821 248
Total du passif				98 075 706	103 862 133

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31-12-2022	31-12-2021
Chiffres d'affaires net hors taxes	12	125 922 935	128 439 725
Production immobilisée		306 700	295 100
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges		3 012 494	2 505 156
Autres produits		415 741	295 740
Total des produits d'exploitation		129 657 870	131 535 721
Achats de marchandises		-79 469 649	-77 821 903
Variation de stock de marchandises		8 962 221	8 466 439
Autres achats et charges externes		-46 882 577	-43 930 186
Impôts, taxes et versements assimilés		-530 291	-648 686
Charges de personnel		-8 194 950	-9 110 522
Dotations aux Amortissements et provisions		-4 553 302	-3 730 818
Autres charges		-908 092	-994 887
Total des charges d'exploitation		-131 576 640	-127 770 563
Résultat d'exploitation		-1 918 770	3 765 158
Bénéfice attribué		0	0
Résultat financier	13	448 510	485 691
Résultat courant avant impôt		-1 470 260	4 250 849
Résultat exceptionnel	15	-5 639 699	-4 184 331
Participation des salariés aux résultats		0	0
Impôts sur les bénéfices	14	181 063	332 743
Résultat net		-6 928 896	399 261

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 98 075 706 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 125 922 935 euros et dégagant une perte de 6 928 896 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Première partie : Règles et méthodes comptables

Note 1 : Règles et principes généraux appliqués

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2014 applicables à la clôture de l'exercice.

Note 2 : Comparabilité des comptes et changements de méthode

2-1 Faits marquants de l'exercice

Afin de partager la valeur créée ensemble, Spartoo a ouvert son capital à ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'investir dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « Spartoo Team Alpha » composé d'actions Spartoo. L'opération, qui s'est déroulée en avril 2022, s'est traduite par une augmentation de capital de 90 milliers d'euros, à laquelle ont souscrits 13% des effectifs.

La Société n'ayant aucune relation d'affaires avec la Russie et l'Ukraine, elle ne subit aucune conséquence directe du conflit.

Par ailleurs, SPARTOO a pris une participation de 40% dans la société Lysera détenant la marque SAAJ PARIS, une marque française digital native à forte croissance, devant lui permettre d'accélérer son développement.

2-2 Changements de méthode comptable

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2-3 Evènements significatifs postérieurs à la clôture

La société a gagné en première instance la procédure judiciaire à l'encontre de la société Nike European Operations Netherland sur le motif d'entente anti-concurrentielle. La société Nike European Operations Netherland a été condamnée à verser la somme de 2.5M€ à Spartoo SA. La société Nike European Operations Netherland peut faire appel de ce jugement pendant un délai d'un mois à compter de la notification qui a eu lieu courant mars 2023.

Note 3 : Méthodes d'évaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3-1 ACTIF

3-1-1 Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition (coût historique), mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valorisation brute du site Internet, à hauteur de 2 815 232 euros, correspond à une production immobilisée par la société basée sur la valorisation en fonction des temps passés par les salariés et prestataires intervenant sur le projet.

La production immobilisée de 2022 représente 306 700 euros.

L'activation de la production immobilisée repose sur la génération d'avantages économiques futurs, à savoir la nécessité pour la société de revoir sans cesse la configuration de son site Internet pour répondre au mieux aux attentes de ses clients pour pouvoir poursuivre la croissance de son activité.

La valorisation du site Internet est ventilée entre les différents modules qui le composent.

<i>(en euros)</i>	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels et brevets	126 912	33.33 ou 14.27
Marques	492 131	10.00
Site Internet	2 815 232	33.33
Fonds de commerce (1)	500 000	

(1) Le fonds commercial Sacby a été acquis en 2010 pour 500K€. Au 31/12/2022, nous n'avons pas identifié d'éléments de dépréciation.

3-1-2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

3-1-3 Amortissement des immobilisations

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 12 ans
Mat. Informatique et de bureau	Linéaire	2 à 7 ans

3-1-4 Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, en intégrant les frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés et les créances rattachées à des participations ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

3-1-5 Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, selon la méthode du FIFO (premier entré, premier sorti).

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de la valeur vénale des produits à la date de clôture de l'exercice. Une dépréciation a été constatée pour un montant égal à la différence entre le coût d'entrée des produits et la valeur vénale lorsque cette dernière était inférieure au coût d'entrée.

3-1-6 Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

3-1-7 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

4-1 PASSIF

4-1-1 Provisions pour risques et charges

Les provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont le cas échéant destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Deuxième partie : Compléments d'informations relatifs au bilan

Note 4 : Actif immobilisé

4-1 Décomposition des immobilisations

<i>(en euros)</i>	2022	2021
Immobilisations incorporelles		
Valeur brute	3 934 275	3 697 415
Amortissements / provisions	-2 446 605	-2 175 546
Valeur nette	1 487 670	1 521 869
Immobilisations corporelles		
Valeur brute	7 574 821	7 365 166
Amortissements / provisions	-3 083 966	-2 534 493
Valeur nette	4 490 855	4 830 673
Immobilisations financières		
Valeur brute	16 622 719	14 969 903
Amortissements / provisions	-8 391 578	-9 219 179
Valeur nette	8 231 141	5 750 724
Total Immobilisations nettes	14 209 666	12 103 266

4-2 Variation des immobilisations

<i>(en euros)</i>	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2021	26 032 482	-13 929 216	12 103 266
Augmentations			
Immobilisations incorporelles (1)	306 700	-325 519	-18 819
Immobilisations corporelles (2)	602 943	-681 607	-78 664
Immobilisations financières (3)	2 737 538	-5 193	2 732 345
Diminutions			0
Immobilisations incorporelles	-69 839	54 460	-15 379
Immobilisations corporelles	-393 288	132 134	-261 154
Immobilisations financières	-1 084 721	832 792	-251 929
Au 31 décembre 2022	28 131 815	-13 922 149	14 209 666

- (1) Les augmentations des immobilisations incorporelles de l'exercice correspondent à la production immobilisée pour 307K€.
- (2) Les augmentations des immobilisations corporelles de l'exercice incluent principalement des acquisitions d'agencements et aménagements divers pour 335K€ et de matériel de bureau et informatique pour 53K€ et des virements de poste à poste d'immobilisations en cours à la clôture précédente pour 199K€. Les augmentations des dotations aux amortissements de l'exercice comprennent principalement les amortissements linéaires d'agencements et aménagements divers pour 452K€, d'installations techniques pour 148K€ et de matériel de bureau et informatique pour 69K€.
- (3) Les augmentations des immobilisations financières de l'exercice incluent principalement la création de deux nouvelles sociétés et une prise de participation de 40% dans la société Lysera.

Note 5 : Actif circulant

5-1 Etat des échéances des créances

<i>(en euros)</i>	Montant total	A - de 1 an	A + de 1 an
Créances rattachées à des participations	4 254 755	6 258	4 248 497
Contrat de liquidité – comptes titres et espèces	64 949	64 949	0
Autres immobilisations financières	359 849	359 849	0
Autres créances clients	8 208 463	8 208 463	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 070	5 070	
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	1 869 242	1 869 242	
Groupe et associés	38 847 593	38 847 593	
Débiteurs divers	1 891 205	1 891 205	
Charges constatées d'avance	4 781 247	4 781 247	
Total	60 282 373	56 033 876	4 248 497

5-2 Produits à recevoir rattachés aux créances

<i>(en euros)</i>	2022
Créances clients et comptes rattachés	3 070 064
Autres créances	1 273 010
Disponibilités	0
Total	4 343 074

Note 6 : Comptes de régularisation

<i>(en euros)</i>	2022
Charges constatées d'avance	4 781 247
Ecart de conversion actif	344 803
Total	5 126 050
Produits constatés d'avance	805 352
Ecart de conversion passif	34 716
Total	840 068

Note 7 : Capitaux propres

7-1 Composition du capital social

Dans le cadre de l'introduction en bourse du 7 juillet 2021, l'ensemble des actions de préférence ont été automatiquement converties en actions ordinaires avec une parité d'une action ordinaire pour une action de préférence. Ainsi, à compter de cette date, le capital de la Société est exclusivement composé d'actions ordinaires.

Le capital social est composé de 18 228 088 actions ayant une valeur nominale de 0,02 euro.

La société a émis des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) ouvrant droit à la souscription d'actions de catégorie O, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2021	Mouvements au cours de l'exercice (nombre de BSPCE)		Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2022	Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2022 (1)
	Nombre de BSPCE attribués à l'origine	Prix d'exercice (en euros)	Date limite d'exercice		Attribués	Annulés		
BSPCE-2009 (2)	11 150	9,06	24/09/2025	11 150	-	-	11 150	557 500
BCE 1	24 790	15,02	24/09/2025	24 790	-	-	24 790	123 950
BCE 2	94 877	15,02	24/09/2025	94 877	-	-	94 877	474 385
BSPCE-2012-1	17 000	29,14	24/09/2025	17 000	-	-	17 000	85 000
BSPCE 2012-2	12 500	31,54	24/09/2025	12 500	-	-	12 500	62 500
BSPCE 2013	12 055	30,00	24/09/2025	12 055	-	-	12 055	60 275
BSPCE-2015	108 778	39,42	24/09/2025	108 778	-	-	108 778	543 890
BSPCE-2015	16 090	30,00	24/09/2025	16 090	-	-	16 090	80 450
Total	297 240			297 240	-	-	297 240	1 987 950

(1) Chaque BSPCE donne droit à l'acquisition de 5 actions ordinaires à l'exception des BSPCE de 2009 qui donnent droit à 50 actions ordinaires.

(2) Le nombre a été multiplié par 10 au moment où la valeur nominale des actions était passé de 1€ à 0,1€.

Enfin, des plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place depuis 2018. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2021	Mouvements au cours de l'exercice (nombre d'actions)		Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2022
	Nombre d'actions attribuées	Période acquisition + période conservation	Date de livraison des actions du plan		Livrées	Annulées	
2021 (1)	25 475	3 + 0	06/05/2024	124 875		(10 000)	114 875
2022	812 390	4 + 0	13/07/2026	0	812 390	0	812 390
Total	837 865			124 875	812 390	(10 000)	927 265

(1) Division de la valeur nominale par 5, multiplication corrélative du nombre d'actions.

7-2 Provisions

Provisions pour dépréciation des actifs

<i>(en euros)</i>	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Fin d'exercice
			utilisées	non utilisées	
Titres de participations et créances rattachées	9 219 179	5 192	-832 793		8 391 578
Stocks et en-cours	2 222 851	2 908 876	-2 222 851		2 908 876
Créances clients	156 522	89 700	-120 724		125 498
Autres créances (1)	20 740 043	5 550 320	0		26 290 363
2022	32 338 595	8 554 088	-3 176 368	0	37 716 315
Dont dotation et reprises:					
D'exploitation		2 998 576	-2 343 575	0	
Financières		5 192	-832 793	0	
Exceptionnelles		5 550 320	0	0	

(1) L'augmentation des dépréciations pour Autres créances correspond à la dépréciation des comptes courants de filiales du Groupe.

Provisions pour risques et charges

<i>(en euros)</i>	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Fin d'exercice
			utilisées	non utilisées	
Litiges	527 959	0	-89 147	-438 812	0
Perte de change	91 177	344 803	-91 177		344 803
Bons fidélités	524 000	547 600	-524 000		547 600
2022	1 143 136	892 403	-704 324	-438 812	892 403
Dont dotation et reprises:					
D'exploitation		567 747	-538 277		
Financières		344 803	-91 177		
Exceptionnelles		-20 147	-74 870	-438 812	

Note 8 : Dettes

8-1 Etat des échéances des dettes

<i>(en euros)</i>	Montant total	A - de 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 027 910	6 589 415	15 943 336	1 495 159
Fournisseurs et comptes rattachés	23 172 972	23 172 972		
Personnel et comptes rattachés	572 671	572 671		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	736 088	736 088		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 389 561	3 389 561		
Autres impôts et assimilés	150 716	150 716		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	76 106	76 106		
Groupe et associés	1 035 000	1 035 000		
Avances et acomptes reçus	158 700	158 700		
Autres dettes	6 720 535	6 720 535		
Produits constatés d'avance	805 352	805 352		
Total	60 845 611	43 407 116	15 943 336	1 495 159

Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 000 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 181 428

L'EBITDA du groupe a temporairement diminué, ne permettant pas de respecter au 31 décembre 2022 l'une des conditions financières (covenants) de 3 emprunts financiers d'un montant de capital restant dû total au 31 décembre 2022 de 2 666 milliers d'euros. La société a reçu de la banque une lettre (« waiver ») du 8 mars 2023 précisant la non activation de la clause d'éligibilité de ces 3 prêts.

8-2 Détail des charges à payer

<i>(en euros)</i>	2022
Postes du bilan	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48 275
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 523 529
Dettes fiscales et sociales	1 058 787
Autres dettes	2 598 273
Total	6 228 864

Note 9 : Engagements financiers et autres informations

9-1 Engagements reçus

<i>(en euros)</i>	2022
Crédits documentaires	0
Garanties liées au PGE	12 653 828
Cautions bancaires	93 406
Garantie à première demande	645 000
Total des engagements reçus	13 392 234

(1) GAPD souscrite lors de la signature d'un bail locatif.

9-2 Engagements donnés

<i>(en euros)</i>	2022
Cautions sur engagements souscrits par ses filiales	575 000
Nantissement compte bancaire	450 000
Total des engagements reçus	1 025 000

La société Spartoo SA a émis en février 2023 une lettre de confort pour sa filiale détenue à 100% Spartoo UK Ltd, et une lettre de soutien en février 2023 pour sa filiale détenue à 100% TooBrands.

9-3 Informations en matière de crédit-bail

Postes du bilan (en euros)	Valeur d'origine	Redevances		Amortissements	
		de l'exercice	cumulées	de l'exercice	cumulés
Agencements	3 999 829	0	4 136 180	384 893	3 546 890
Matériels et outillage	99 001	0	120 460	0	99 001
Total	4 098 830	0	4 256 640	384 893	3 645 891
Redevances restant à payer	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Agencements	0	0			
Matériels et outillage	0	0			
Total	0	0	0	0	

9-4 Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Hypothèses de calculs retenues

Son évaluation a été effectuée avec les paramètres suivants :

- Taux d'actualisation : 3,75%
- Le départ à l'initiative du salarié.
- Age de départ à la retraite : 60-67 ans.
- Table de mortalité : INSEE 2022
- Méthode de calcul rétrospective prorata temporis
- Taux de rotation : faible
- Taux de charges sociales : 39% pour les agents de maîtrise, 44,5% pour les cadres et 30% pour les employés.

Au 31 décembre 2022, les engagements en matière de pensions et retraites sont de 128 900 euros.

L'engagement est étalé uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond, conformément à la recommandation 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite modifiée le 5 novembre 2021

9-5 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

La société a perçu sur l'exercice le crédit d'impôt au titre de l'exercice 2018. Conformément aux dispositions légales, l'utilisation du CICE a été consacrée aux investissements, au développement de nouveaux marchés et au renforcement du fonds de roulement.

Il n'existe plus au 31 décembre 2022 de CICE à percevoir.

Troisième partie : Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

Note 10 : Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction s'est élevée à 643 515 euros au titre de l'exercice 2022.
Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

Note 11 : Répartition de l'effectif salarié

Il s'agit de l'effectif moyen employé par la société au cours de l'exercice 2022.

	Effectif salarié
Cadres	57
Agents de maîtrise	41
Employés	102
Total	200

Note 12 : Produits d'exploitation

12-1 Ventilation du chiffre d'affaires net

Activité	Ventes France	Ventes Export	Total
Ventes de marchandises	55 026 917	55 786 531	110 813 448
Prestations de service	10 296 340	4 813 147	15 109 487
Total	65 323 257	60 599 678	125 922 935

12-2 Transferts de charges

(en euros)	2022	2021
Produits cycle social	29 347	59 636
Remboursements divers	115 571	169 510
Total	144 918	229 146

Note 13 : Charges et produits financiers

(en euros)	2022	2021
Autres intérêts et produits assimilés	341 678	424 952
Gains de change	11 236	9 388
Autres produits financiers nets	0	0
(Dotations) reprises sur provisions (1)	573 976	432 968
Pertes de change	-182 627	-165 236
Intérêts et charges assimilées	-295 753	-216 381
Autres charges financières nettes	0	0
Résultat financier	448 510	485 691

(1) Les dotations et reprises sur provisions financières sont constituées des provisions détaillées dans la note 7-2.

Note 14 : Impôt sur les sociétés

14-1 Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2008, la société Spartoo a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223 A du CGI. Cette option a été prise pour une durée de 5 ans.

La SA Spartoo est la société tête de groupe, elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Les filiales TooAndré et TooStores sont sorties du périmètre d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2020.

Le groupe intégré comprend les sociétés suivantes :

- Spartoo (société mère) ;
- Toopost (anciennement Fashionweb);
- Fashion & Fashion;
- Toolog;
- Toobrand (anciennement Toogbb);
- Toostores R1;
- Too Online (anciennement Toostores R2).

La convention d'intégration fiscale précise que les filiales versent une contribution à la société mère au titre du paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant d'impôt correspondant à l'IS et aux contributions que les filiales auraient dû verser au Trésor Public si elles n'avaient pas été membre dudit Groupe Intégré.

La société a ainsi enregistré un produit d'impôt sur ses filiales intégrées de 181 063 euros.

Le montant des déficits reportables du groupe intégré à la clôture de l'exercice est de 36 944 741 euros.

Note 15 : Charges et produits exceptionnels

<i>(en euros)</i>	2022
Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 590
Prix de vente des immobilisations cédées	0
Reprises de provisions pour risques et dépréciations (1)	527 959
Total des produits exceptionnels	531 549
Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (2)	-277 403
Valeur nette des immobilisations cédées ou détruites	-78 130
Dotations aux provisions pour risques et dépréciations (1)	-5 815 715
Total des charges exceptionnelles	-6 171 248
Résultat exceptionnel	-5 639 699

(1) Les dotations et reprises sur provisions exceptionnelles sont constituées des provisions détaillées dans la note 7-2.

(2) Les charges exceptionnelles concernent principalement un mali sur rachat d'actions propres.

Quatrième partie : Autres informations

Note 16 : Consolidation

La société Spartoo fait partie d'un ensemble consolidé de 13 sociétés dont elle est la société consolidante. Toutes les sociétés sont détenues à 100% et sont consolidées par intégration globale, à l'exception des sociétés Lysera et Andrea, contrôlées conjointement et consolidées par intégration proportionnelle.

Note 17 : Entreprises liées

Les opérations réalisées avec les entreprises liées sont les suivantes :

<i>(en euros)</i>	Entreprises liées (1)
Immobilisations financières	
Participations et créances rattachées (valeur nette)	7 811 334
Prêts et autres immobilisations financières	0
Créances	
Clients et comptes rattachés	4 181 034
Autres créances	31 055 729
Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 889 630
Autres emprunts et dettes financières	0
Autres dettes	1 273 217
Produits d'exploitation	
Chiffre d'affaires	11 285 287
Reprises sur provisions	0
Autres produits	0
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	2 584 754
Achats et charges externes	20 327 706
Dotations aux provisions	0
Produits financiers	
Intérêts et produits assimilés	45 264
Charges financières	
Intérêts et charges assimilés	872
Dotations aux provisions	0
Produits exceptionnels	
Reprises sur provisions	0

(1) Les montants chiffrés de ce tableau ne comprennent pas les données de la société TooAndré en cours de liquidation.

Note 18 : Tableau des filiales et participations

(en euros)	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)										
Toopost SARL	1 341	2 467 310	100,0	20 000	20 000			27 843 628	513 469	
Fashion & Fashion SAS	40 000	333 805	100,0	2 025 760	2 025 760			2 306 042	28394	
Toolog SAS	10 000	(770 028)	100,0	10 000	10 000			10 934 765	(642)	
Toostores R1	10 000	(10 907 284)	100,0	10 000	0			5 649 568	(890 673)	
Spartoo UK Ltd	2	(3 739 174)	100,0	2 119 775	0	4 171 834		3 511 050	(149 067)	
Spartoo China International	176 674	(154 217)	100,0	172 168	172 168	76 463		388 812	30 082	
Tooandré SAS (1)	4 180 707	16 226 707	100,0	5 480 697	0			NC	NC	
Too Online	10 000	(4 784)	100,0	10 000	10 000			0	(620)	
Toobrand SAS	10 000	(5 474 127)	100,0	10 000	0		500 000	8 932 905	(2 068 151)	
Tooal SAS (2)	10 000	0	100,0	10 000	0		75 000	9 503	(20 727)	
Tooaff SAS (2)	10 000	0	100,0	10 000	0			419 313	(894)	
B- PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la société)										
Lysera SAS	12 500	1 577 626	40,0	2 064 765	0			1 241 692	7 324	
Andrea SAS	10 000	(50 158)	40,0	0	0			256 307	(208)	

(1) La société est en cours de liquidation. De ce fait, les données comptables au 31 décembre 2021 ne sont pas connues.

(2) Les sociétés TooAff et TooAl ont été créées au cours du 1er semestre 2022.

Rapport des commissaires aux comptes

(exercice clos le 31 décembre 2022)



SPARTOO

S.A. au capital de 364 561,76 €
16, rue Henri Barbusse
38100 GRENOBLE
489 895 821 RCS GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

SPARTOO

S.A. au capital de 364 561,76 €
16, rue Henri Barbusse
38100 GRENOBLE
489 895 821 RCS GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société SPARTOO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SPARTOO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les stocks et en cours sont évalués et dépréciés à la date de clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 2.8 « Stocks » de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans la note de l'annexe de comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Société SPARTOO

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Meylan et Lyon le 7 avril 2023,

les Commissaires aux comptes

KPMG, représenté par
Sandrine PALLUD

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

AGILI(3F)

KPMG

SPARTOO

S.A. au capital de 364 561,76 €
16, rue Henri Barbusse
38100 GRENOBLE
489 895 821 RCS GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

SPARTOO

S.A. au capital de 364 561,76 €
16, rue Henri Barbusse
38100 GRENOBLE
489 895 821 RCS GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société SPARTOO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPARTOO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation et créances rattachées sont évalués à leur coût d'acquisition et, le cas échéant, dépréciés sur la base de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 3-1-4 « Titres de participation et créances rattachées » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur de ces actifs, notamment à contrôler l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, ainsi que la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

- Les stocks et en cours sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, pour tenir compte de la valeur vénale des produits à la date de clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 3-1-5 « Stocks » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Société SPARTOO

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Société SPARTOO

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meylan et Lyon le 7 avril 2023,

les Commissaires aux comptes

KPMG, représenté par
Sandrine PALLUD

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD